#### UNIVERSITÉ TOULOUSE III – Paul SABATIER FACULTÉS DE MEDECINE

Année 2019 2019 TOU3 1160

## **THÈSE**

#### POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE SPECIALITÉ MÉDECINE GÉNÉRALE

Présentée et soutenue publiquement par

#### **Marion SOUILLEAUX**

Le 10 décembre 2019

Recueil de l'identité de la Personne de Confiance, et informations sur les Directives Anticipées, systématiques, par le Médecin Généraliste :

Etude de faisabilité.

Directeur de thèse : Pr. Motoko DELAHAYE

#### JURY:

Madame le Professeur Marie-Eve ROUGE-BUGAT

Madame le Professeur Motoko DELAHAYE

Assesseur

Madame le Docteur Nathalie BOUSSIER

Assesseur

Madame le Docteur Marielle PUECH

Assesseur

Monsieur le Docteur Denis PEREZ

Assesseur





#### TABLEAU du PERSONNEL HU

#### des Facultés de Médecine du l'Université Paul Sabatier au 1er septembre 2018

#### **Professeurs Honoraires**

Doyen Honoraire Doyen Honoraire Doyen Honoraire Doyen Honoraire Professeur Honoraire	M. GUIRAUD-CHAUMEIL Bernard M. LAZORTHES Yves M. PUEL Pierre M. ROUGE Daniel M. VINEL Jean-Pierre M. ABBAL Michel M. ADER Jean-Louis M. ALBAREDE Jean-Louis M. ARBUS Louis M. ARBUS Louis M. ARLET Jacques M. ARLET Jeaques M. ARLET-SUAU Elisabeth M. ARNE Jean-Louis M. BARRET André M. BARTHE Philippe M. BAYARD Francis M. BOCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUTAULT Franck M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland M. CAHUZAC Jean-Philippe
Doyen Honoraire Doyen Honoraire Doyen Honoraire Professeur Honoraire	M. PUEL Pierre M. ROUGE Daniel M. VINEL Jean-Pierre M. ABBAL Michel M. ADER Jean-Louis M. ALBAREDE Jean-Louis M. ARBUS Louis M. ARLET Jacques M. ARLET Philippe M. ARLET-SUAU Elisabeth M. ARNE Jean-Louis M. BARTHE Philippe M. BARTHE Philippe M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONHU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Doyen Honoraire Doyen Honoraire Professeur Honoraire	M. ROUGE Daniel M. VINEL Jean-Pierre M. ABBAL Michel M. ADER Jean-Louis M. ALBAREDE Jean-Louis M. ARBUS Louis M. ARLET Jacques M. ARLET Jacques M. ARLET Philippe M. ARLET-SUAU Elisabeth M. ARNE Jean-Louis M. BARRET André M. BARTHE Philippe M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. ABBAL Michel M. ADER Jean-Louis M. ALBAREDE Jean-Louis M. ARBUS Louis M. ARLET Jacques M. ARLET Philippe M. ARLET-SUAU Elisabeth M. ARNE Jean-Louis M. BARRET André M. BARTHE Philippe M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. ADER Jean-Louis M. ALBAREDE Jean-Louis M. ARBUS Louis M. ARRUS Louis M. ARLET Jacques M. ARLET-SUAU Elisabeth M. ARNE Jean-Louis M. BARRET André M. BARTHE Philippe M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. ALBAREDE Jean-Louis M. ARBUS Louis M. ARLET Jacques M. ARLET Philippe M. ARLET-SUAU Elisabeth M. ARNE Jean-Louis M. BARRET André M. BARRET André M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. ARBUS Louis M. ARLET Jacques M. ARLET Philippe M. ARLET-SUAU Elisabeth M. ARNE Jean-Louis M. BARRET André M. BARTHE Philippe M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. ARLET Jacques M. ARLET Philippe M. ARLET-SUAU Elisabeth M. ARNE Jean-Louis M. BARRET André M. BARTHE Philippe M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. ARLET Philippe M. ARLET-SUAU Elisabeth M. ARNE Jean-Louis M. BARRET André M. BARTHE Philippe M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. ARLET-SUAU Elisabeth M. ARNE Jean-Louis M. BARRET André M. BARTHE Philippe M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. ARNE Jean-Louis M. BARRET André M. BARTHE Phillippe M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. BARRET André M. BARTHE Philippe M. BAYARD Francis M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire Professeur Honoraire Professeur Honoraire Professeur Honoraire Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. BAYARD Francis M. BOCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire Professeur Honoraire Professeur Honoraire Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. BOCCALON Henri M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire Professeur Honoraire Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. BONAFÉ Jean-Louis M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. BONEU Bernard M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. BOUNHOURE Jean-Paul M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. BOUTAULT Franck M. BUGAT Roland
	M. BUGAT Roland
Professeur Honoraire	M. CAHUZAC Jean-Philippe
Professeur Honoraire	
Professeur Honoraire	M. CARATERO Claude
Professeur Honoraire	M. CARLES Pierre
Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. CARRIERE Jean-Paul M. CARTON Michel
Professeur Honoraire	M. CATHALA Bernard
Professeur Honoraire	M. CHABANON Gérard
Professeur Honoraire	M. CHAMONTIN Bernard
Professeur Honoraire	M. CHAP Hugues
Professeur Honoraire	M. CHAVOIN Jean-Pierre
Professeur Honoraire	M. CLANET Michel
Professeur Honoraire	M. CONTE Jean
Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. COSTAGLIOLA Michel M. COTONAT Jean
Professeur Honoraire	M. DABERNAT Henri
Professeur Honoraire	M. DALOUS Antoine
Professeur Honoraire	M. DALY-SCHVEITZER Nicolas
Professeur Honoraire	M. DAVID Jean-Frédéric
Professeur Honoraire	M. DELSOL Georges
Professeur Honoraire Professeur Honoraire	Mme DELISLE Marie-Bernadette Mme DIDIER Jacqueline
Professeur Honoraire	M. DUCOS Jean
Professeur Honoraire	M. DUFFAUT Michel
Professeur Honoraire	M. DUPRE M.
Professeur Honoraire	M. DURAND Dominique
Professeur Honoraire associé	M. DUTAU Guy
Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. ESCANDE Michel M. ESCHAPASSE Henri
Professeur Honoraire	M. ESCOURROU Jean
Professeur Honoraire	M. ESQUERRE J.P.
Professeur Honoraire	M. FABIÉ Michel
Professeur Honoraire	M. FABRE Jean
Professeur Honoraire	M. FOURNIAL Gérard
Professeur Honoraire	M. FOURNIE Bernard M. FOURTANIER Gilles
Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. FRAYSSE Bernard
Professeur Honoraire	M. FREXINOS Jacques
Professeur Honoraire	Mme GENESTAL Michèle
Professeur Honoraire	M. GERAUD Gilles
Professeur Honoraire	M. GHISOLFI Jacques
Professeur Honoraire	M. GOUZI Jean-Louis
Professeur Honoraire	M. GUIRAUD CHAUMEIL Bernard
Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. HOFF Jean M. JOFFRE Francis
Professeur Honoraire	M. LACOMME Yves
Professeur Honoraire	M. LAGARRIGUE Jacques
Professeur Honoraire	Mme LARENG Marie-Blanche
Professeur Honoraire	M. LARENG Louis
Professeur Honoraire	M. LAURENT Guy
Professeur Honoraire	M. LAZORTHES Franck
Professeur Honoraire Professeur Honoraire	M. LAZORTHES Yves M. LEOPHONTE Paul
Professeur Honoraire	M. MAGNAVAL Jean-François
Professeur Honoraire	M. MANELFE Claude

Professeur Honoraire Professeur Honoraire

M. MANSAT Michel M. MASSIP Patrice Mme MARTY Nicole M. MAZIERES Bernard M. MONROZIES Xavier M. MOSCOVICI Jacques M. MURAT M. OLIVES Jean-Pierre M. PASCAL Jean-Pierre M. PESSEY Jean-Jacques M. PLANTE Pierre M. PONTONNIER Georges M. POURRAT Jacques M. PRADERE Bernard M. PRIS Jacques Mme PUEL Jacqueline M. PUEL Pierre M. PUJOL Michel
M. QUERLEU Denis M. RAILHAC Jean-Jacques M. REGIS Henri M. REGNIER Claude M. REME Jean-Michel M. ROCHE Henri M. ROCHICCIOLI Pierre M. ROLLAND Michel M. ROQUE-LATRILLE Christian M. RUMEAU Jean-Louis M. SALVADOR Michel M. SALVAYRE Robert M. SARRAMON Jean-Pierre M. SIMON Jacques M. SUC Jean-Michel M. THOUVENOT Jean-Paul M. TREMOULET Michel M. VALDIGUIE Pierre M. VAYSSE Philippe M. VIRENQUE Christian

M. VOIGT Jean-Jacques

#### Professeurs Émérites

Professeur ADER Jean-Louis Professeur ALBAREDE Jean-Louis Professeur ARBUS Louis

Professeur ARLET-SUAU Elisabeth Professeur BOCCALON Henri

Professeur BONEU Bemard Professeur CARATERO Claude

Professeur CHAMONTIN Bemard

Professeur CHAP Hugues Professeur CONTÉ Jean

Professeur COSTAGLIOLA Michel Professeur DABERNAT Henri

Professeur FRAYSSE Bernard

Professeur DELISLE Marie-Bernadette

Professeur GUIRAUD-CHAUMEIL Bemard

Professeur JOFFRE Francis Professeur LAGARRIGUE Jacques

Professeur LARENG Louis

Professeur LAURENT Guy

Professeur LAZORTHES Yves Professeur MAGNAVAL Jean-François Professeur MANELFE Claude

Professeur MASSIP Patrice

Professeur MAZIERES Bernard

Professeur MOSCOVICI Jacques Professeur MURAT

Professeur ROQUES-LATRILLE Christian

Professeur SALVAYRE Robert

Professeur SARRAMON Jean-Pierre

Professeur SIMON Jacques

#### FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-PURPAN

#### 37 allées Jules Guesde - 31062 TOULOUSE Cedex

P.U. - P.H.

Classe Exceptionnelle et 1ère classe

M. ADOUE Daniel (C.E) Médecine Interne, Gériatrie M. AMAR Jacques Thérape utique M. ATTAL Michel (C.E) Hématologie M. AVET-LOISEAU Hervé Hématologie, transfusion Mme BEYNE-RAUZY Odile Médécine Interne M. BIRMES Philippe Psychiatrie

M. BLANCHER Antoine Immunologie (option Biologique) M. BONNEVIALLE Paul (C.E) Chirurgie Orthopédique et Traumatologie. M. BOSSAVY Jean-Pierre (C.E) Chirurgie Vasculaire

M. BRASSAT David Neurol ogie

M. BROUCHET Laurent Chirurgie thoracique et cardio-vascul

M. BROUSSET Pierre (C.E) Anatomie pathologique M. CALVAS Patrick (C.E) Génétique M. CARRERE Nicolas Chirurgie Générale M. CARRIE Didier (C.E) Cardiologie M. CHAIX YVes Pádi atria M. CHAUVEAU Dominique Néphrol ogie M. CHOLLET François (C.E) Neurol ogie

M. DAHAN Marcel (C.E) Chirurgie Thoracique et Cardiaque M. DE BOISSEZON Xavier Médecine Physique et Réadapt Fonct.

M. DEGUINE Olivier (C.E) Oto-rhi no-lar yng ologi e M. DUCOMMUN Bernard Cancérologie

M. FERRIERES Jean (C.E) Epidémiologie, Santé Publique

Anesthésiologie M. FOURCADE Olivier M. FOURNIÉ Pierre Ophtalmol ogie M. GAME Xavier Urologie

Mme LAMANT Laurence (C.E)

M. GEERAERTS Thomas Anesthésiologie et réanimation M. IZOPET Jacques (C.E) Bactériol ogie-Virologie

Biostatistiques et Informatique Médicale M. LANG Thierry (C.E)

Anatomie Pathologique

M. LANGIN Dominique (C.E) M. LAUWERS Frédéric Anatomie M. LAUQUE Dominique (C.E) Médecine Interne M. LIBLAU Roland (C.E) Immunologie M. MALAVAUD Bernard Urologie

M MANSAT Pierre Chirurgie Orthopédique M. MARCHOU Bruno Maladies Infectieuses M. MAZIERES Julien Pneumologie

M. MOLINIER Laurent Epidémiologie, Santé Publique

M. MONTASTRUC Jean-Louis (C.E) Pharma cologie Mme MOYAL Elisabeth Cancérologie Mme NOURHASHEMI Fatemeh (C.E) Gériatrie

M. OSWALD Eric Bactériologie-Virologie M. PARANT Olivier Gynécologie Obstétrique

M. PARIENTE Jérémie Neurol ogie

M. PARINAUD Jean (C.E) Biol. Du Dévelop. et de la Reprod.

M. PAUL Carle Dermatologie M. PAYOUX Pierre Biophysique M. PAYRASTRE Bernard (C.E) Hématologie

M. PERON Jean-Marie Hépato-Gastro-Entérologie

M. PERRET Bertrand (C.E) M. RASCOL Olivier (C.E) Pharma cologie M. RECHER Christian Hématologie M. RISCHMANN Pascal Urologie M. RIVIERE Daniel (C.E) Physiologie M. SALES DE GAUZY Jérôme Chirurgie Infantile M. SALLES Jean-Pierre (C.E) Pédiatrie M. SANS Nicolas Radiol ogie

Mme SELVES Janick Anatomie et cytologie pathologiques

M. SERRE Guy (C.E) Biologie Cellulaire M. TELMON Norbert (C.E) Médecine Légale M. VINEL Jean-Pierre (C.E) Hépato-Gastro-Entérologie

P.U. Médecine générale M. OUSTRIC Stéphane

Doyen: D. CARRIE

Maladies infectieuses, maladies tropicales

P.U. - P.H. 2ème classe

Mme BONGARD Vanina Epidémiol ogie

M. BONNEVIALLE Nicolas Chirurgie orthopédique et traumatologique M. BUREAU Christophe Hépato-Gastro-Entéro

Mme CASPER Charlotte Pédiatrie

Mme CHARPENTIER Sandrine Médegine d'urgenge M. COGNARD Christophe Neur oradiologie

M. LAIREZ Olivier Biophysique et médecine nucléaire M. LAROCHE Michel

Rhumatologie M. LEOBON Bertrand Chirurgie Thoracique et Cardia que

M. LOPEZ Raphael Anatomie

M. MARTIN-BLONDEL Guillaume M. MARX Mathieu Oto-rhino-laryngologie M. MAS Emmanuel Pédiatrie M. OLIVOT Jean-Marc Neurologie M. PORTIER Guillaume Chirurgie Digestive M RONCALLLIÁrôme Cardiologie

Mme SAVAGNER Frédérique Biochimie et biologie moléculaire

Rhumatologie

M. SOL Jean-Christophe Neurochirurgie

Mme TREMOLLIERES Florence Biologie du développement

Mme VEZZOSI Delphine Endocrinol ogie

P.U. Médecine générale

M. MESTHÉ Pierre

Professeur Associé Médecine générale

M. ABITTEBOUL Yves M. POUTRAIN Jean-Christophe

Mme RUYSSEN-WITRAND Adeline

Professeur Associé en Neurologie

Mme PAVY-LE TRAON Anne

#### FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Doyen: E. SERRANO

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex

	J P.H. nnelle et 1ère classe	P.U P.H. 2ème classe				
A designation of the second		A company of the comp				
A. ACAR Philippe	Pédiatrie	M. ARBUS Christophe	Psychiatrie			
M. ACCADBLED Franck	Chirurgie Infantile	M. AUSSEIL Jérôme	Biochimie et biologie moléculaire			
M. ALRIC Laurent (C.E)	Médecine Interne	M. BERRY Antoine	Parasitologie			
Ime ANDRIEU Sandrine	Epidémiologie	M. BONNEVILLE Fabrice	Radiologie			
M. ARNAL Jean-François	Physiologie	M. BOUNES Vincent	Médecine d'urgence			
Ime BERRY Isabelle (C.E)	Biophysique	Mme BOURNET Barbara	Gastro-entérologia			
M. BUJAN Louis (C. E)	Urologie-Andrologie	M. CHAPUT Benoit	Chirurgie plastique et des brûlés			
me BURA-RIVIERE Alessandra	Médecine Vasculaire	M. CHAYNES Patrick	Anatomie			
M. BUSCAIL Louis (C.E)	Hépato-Gastro-Entérologie	Mme DALENC Florence	Cancérologie			
M. CANTAGREL Alain (C.E)	Rhumatologie	M. DECRAMER Stéphane	Pédiatrie			
M. CARON Philippe (C.E)	Endocrinologie	M. DELOBEL Pierre	Maladies Infectieuses			
M. CHAUFOUR Xavier	Chirurgie Vasculaire	M. FAGUER Stanislas	Néphrologie			
M. CHIRON Philippe (C.E)	Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	M. FRANCHITTO Nicolas	Addictologie			
M. CONSTANTIN Arnaud	Rhumatologie	M. GARRIDO-STOWHAS Ignacio	Chirurgie Plastique			
A. COURBON Frédéric	Biophysique	Mme GOMEZ-BROUCHET Anne-Munel	Anatomie Pathologique			
Mme COURTADE SAIDI Monique	Histologie Embryologie	M. HUYGHE Eric	Urologie			
M. DAMBRIN Camille	Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire	Mme LAPRIE Anne	Radiothérapie			
M. DELABESSE Eric	Hématologie	M. LAURENT Camille	Anatomie Pathologique			
M. DELORD Jean-Pierre	Cancérologie	M. MARCHEIX Bertland	Chirurgie thoracique et cardiovasculaire			
M. DIDIER Alain (C.E)	Pneumologie	M. MAURY Jean-Philippe	Cardiologie			
Ime DULY-BOUHANICK Béatrice	Thérapeutique	M. MEYER Nicolas	Dematologie			
		M. MUSCARI Fabrice				
M. ELBAZ Meyer	Cardiologie	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	Chirurgie Digestive			
M. GALINIER Michel (C.E)	Cardiologie	M. REINA Nicolas	Chirurgie orthopédique et traumatologiq			
M. GLOCK Yves (C.E)	Chirurgie Cardio-Vasculaire	M. SILVA SIFONTES Stein	Réanimation			
M. GOURDY Pierre	Endocrinologie	M. SOLER Vincent	Ophtalmologie			
M. GRAND Alain (C.E)	Epidémiologie, Eco. de la Santé et Prévention	Mme SOMMET Agnès	Phamacologie			
M. GROLLEAU RAOUX Jean-Louis	Chirurgie plastique	Mme SOTO-MARTIN Maria-Eugénia	Gériatrie et biologie du vieillissement			
Ime GUIMBAUD Rosine	Cancérologie	M. TACK Ivan	Physiologie			
Ime HANAIRE Hélène (C.E)	Endocrinologie	M. VERGEZ Sébastien	Oto-mino-laryngologie			
M. KAMAR Nassim	Néphrologie	M. YSEBAERT Loic	Hématologie			
M. LARRUE Vincent	Neurologie					
M. LEVADE Thierry (C.E)	Biochimie					
M. MALECAZE François (C.E)	Ophtalmologie	P.U. Médecine générale				
M. MARQUE Philippe	Médecine Physique et Réadaptation	Mme ROUGE-BUGAT Marie-Eve				
Mme MAZEREEUW Juliette	Dermatologie					
M. MINVILLE Vincent	Anesthésiologie Réanimation	Professeur Associé de Médecine Géné	rale			
M. OTAL Philippe	Radiologie	M. BOYER Pierre				
M. RAYNAUD Jean-Philippe (C.E)	Psychiatrie Infantile					
M. RITZ Patrick	Nutrition	Professeur Associé en Pédiatrie				
M. ROLLAND Yves (C.E)	Gériatrie	Mme CLAUDET Isabelle				
M. ROUGE Daniel (C.E)	Médecine Légale	0.0000000000000000000000000000000000000				
M. ROUSSEAU Hervé (C.E)	Radiologie					
M. ROUX Franck-Emmanuel	Neurochirurgie					
M. SAILLER Laurent	Médecine Interne					
M. SCHMITT Laurent (C.E)	Psychiatrie					
M. SENARD Jean-Michel (C.E)	Pharmacologie					
TO BE STONE OF THE STORY OF THE	And the second s					
M. SERRANO Elie (C.E)	Oto-rhino-laryngologie					
M. SOULAT Jean-Marc	Médecine du Travail					
M. SOULIE Michel (C.E)	Urologie					
A. SUC Bertrand	Chirurgie Digestive					
Ame TAUBER Marie-Thérèse (C.E)	Pédiatrie					
Ime URO-COSTE Emmanuelle	Anatomie Pathologique					
M. VAYSSIERE Christophe	Gynécologie Obstétrique					
M. VELLAS Bruno (C.E)	Gériatrie					
Professeur Associé de Médecine Gén	e		1			

#### FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-PURPAN 37, allées Jules Guesde – 31062 Toulouse Cedex

## FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL 133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE cedex

M.	C.U P.H.	M.C.	U P.H
M. ABBO Olivier	Chirurgie infantile	Mme ABRAVANEL Florence	Bactériologie Virologie Hygiène
M. APOIL Pol Andre	Immunologie	Mme BASSET Céline	Cytologie et histologie
Mme ARNAUD Catherine	Epidémiologie	Mme CAMARE Caroline	Biochimie et biologie moléculaire
Mme BERTOLI Sarah	Hématologie, transfusion	M. CAMBUS Jean-Pierre	Hématologie
M. BIETH Eric	Génétique	Mme CANTERO Anne-Valérie	Biochimie
Mme CASPAR BAUGUIL Sylvie	Nutrition	Mme CARFAGNA Luana	Pédiatrie
Mme CASSAGNE Myriam	Ophtalmologie	Mme CASSOL Emmanuelle	Biophysique
Mme CASSAING Sophie	Parasitologie	Mme CAUSSE Elizabeth	Biochimie
M. CAVAIGNAC Etienne	Chirurgie orthopédique et traumatologie	M. CHASSAING Nicolas	Génétique
Mme CHANTALAT Elodie	Anatomie	M. CLAVEL Cyril	Biologie Cellulaire
M. CONGY Nicolas	Immunologia	Mme COLOMBAT Magali	Anatomie et cytologie pathologiques
Mme COURBON Christine	Pharmacologie	Mme CORRE Jill	Hématologie
Mme DAMASE Christine	Pharmacologie	M. DE BONNECAZE Guillaume	Anatomie
Mme de GLISEZENSKY Isabelle	Physiologie	M. DEDOUIT Fabrice	Médecine Légale
Mme DE MAS Véronique	Hématologie	M. DELPLA Pierre-André	Médecine Légale
M. DUBOIS Damien	Bactériologie Virologie Hygiène	M. DESPAS Fabien	Pharmacologie
Mme FILLAUX Judith	Parasitologie	M. EDOUARD Thomas	Pédiatrie
M. GANTET Pierre	Biophysique	Mme ESQUIROL Yolande	Médecine du travail
Mme GENNERO Isabelle	Biochimie	Mme EVRARD Solène	Histologie, embryologie et cytologie
Mme GENOUX Annelise	Biochimie et biologie moléculaire	Mme GALINIER Anne	Nutrition
M. HAMDI Safouane	Biochimie	Mme GALLINI Adeline	Epidémiologie
Mme HITZEL Anne	Biophysique	Mme GARDETTE Virginie	Epidémiologie
M. IRIART Xavier	Parasitologie et mycologie	M. GASQ David	Physiologie
Mme JONCA Nathalie	Biologie cellulaire	M. GATIMEL Nicolas	Médecine de la reproduction
M. KIRZIN Sylvain	Chirurgie générale	Mme GRARE Marion	Bactériologie Virologie Hygiène
Mme LAPEYRE-MESTRE Maryse	Pharmacologie	Mme GUILBEAU-FRUGIER Céline	Anatomie Pathologique
M. LHERMUSIER Thibault	Cardiologie	M. GUILLEMINAULT Laurent	Pneumologie
M. LHOMME Sébastien	Bactériologie-virologie	Mme GUYONNET Sophie	Nutrition
Mme MONTASTIER Emilie	Nutrition	M. HERIN Fabrice	Médecine et santé au travail
Mme MOREAU Marion	Physiologie	Mme INGUENEAU Cécile	Biochimie
Mme NOGUEIRA M.L.	Biologie Cellulaire	M. LEANDRI Roger	Biologie du dével, et de la reproduction
M. PILLARD Fabien	Physiologie	M. LEPAGE Benoit	Biostatistiques et Informatique médicale
Mme PUISSANT Bénédicte	Immunologie	Mme MAUPAS SCHWALM Françoise	Biochimie
Mme RAYMOND Stéphanie	Bactériologie Virologie Hygiène	M. MIEUSSET Roger	Biologie du dével, et de la reproduction
Mme SABOURDY Frédérique	Biochimie	M. MOULIS Guillaume	Médecine interne
Mme SAUNE Karine	Bactériologie Virologie	Mme NASR Nathalie	Neurologie
M. TAFANI Jean-André	Biophysique	M. RIMAILHO Jacques	Anatomie et Chirurgie Générale
M. TREINER Emmanuel	Immunologie	M. RONGIERES Michel	Anatomie - Chirurgie orthopédique
Mme VAYSSE Charlotte	Cancérologie	Mme VALLET Marion	Physiologie
M. VIDAL Fabien	Gynécologie obstétrique	M. VERGEZ François	Hématologie

M.C.U. Médecine générale

M. BRILLAC Thierry Mme DUPOUY Julie M.C.U. Médecine générale M. BISMUTH Michel Mme ESCOURROU Brigitte

Maîtres de Conférences Associés de Médecine Générale

Dr FREYENS Anne Dr IRI-DELAHAYE Motoko Dr CHICOULAA Bruno Dr BIREBENT Jordan Dr BOURGEOIS Odile Dr LATROUS Leila

#### Remerciements au Jury

#### À Madame le Professeur Marie-Eve ROUGE-BUGAT

Vous me faîtes l'honneur de présider ce jury. Je vous remercie de votre implication dans l'enseignement de la prise en charge des patients atteints de cancer. Merci d'avoir accepté de juger ce travail : votre expertise en tant que chercheur clinicien au sein d'une maison de santé pluri professionnelle universitaire m'honore. Veuillez trouver ici l'expression de mes sincères remerciements et de mon plus profond respect.

#### À Madame le Docteur Nathalie BOUSSIER

Je vous remercie d'avoir accepté de siéger dans ce jury et de me faire l'honneur de juger ce travail. J'espère qu'il suscitera votre intérêt compte tenu de votre implication dans l'enseignement et l'accompagnement en soins palliatifs dans le Tarn et Garonne. Soyez assurée de ma plus grande considération.

#### À Madame le Docteur Marielle PUECH

Je vous remercie d'avoir accepté de siéger dans ce jury et de me faire l'honneur de juger ce travail. Votre activité clinique auprès des personnes âgées notamment dans un bassin de santé socialement complexe apportera un éclairage essentiel à mon travail. Soyez assurée de ma plus grande considération.

#### À Monsieur le Docteur Denis PEREZ

Un grand merci pour ta bienveillance, tes encouragements, ta bonne humeur et ton énergie débordante. Ce fut un réel plaisir de travailler avec toi et j'ai beaucoup appris à tes côtés. Ton enthousiasme à transmettre ton savoir est communicatif et rend les conversations riches et toujours intéressantes. J'espère que notre travail convaincra la Commission des protocoles du PSSR. Sois assuré de ma profonde reconnaissance.

#### À Madame le Professeur Motoko DELAHAYE

C'est un honneur d'avoir pu travailler et apprendre à tes côtés. Un immense merci pour ta disponibilité et ton soutien sans faille dans la réalisation de ce travail. Je te suis profondément reconnaissante pour tout ce que tu as fait. Tu es un modèle de courage, de dynamisme et de détermination. Autant de qualités qui font de toi une personne et un médecin remarquable. Ton implication et ton dévouement dans notre formation sont sans mesure. Sois assurée de ma plus profonde gratitude.

#### Remerciements personnels

À mes parents, merci pour votre soutien infaillible durant ces longues années, merci d'avoir toujours cru en moi. Votre amour me guide chaque jour. Vous m'avez permis de m'accomplir et de m'épanouir. Je vous aime plus que tout.

À Antoine, merci de partager ma vie. Merci pour tout l'amour que tu m'apporte au quotidien. Merci d'être là, merci d'être toi. À nos projets à venir.

À mes frères, Pierrick et Martin. Quel bonheur d'avoir grandi à vos côtés! Je ne sais comment vous remercier. Je vous aime d'un amour indéfectible et je suis très fière d'être votre sœur.

À Isak, petit dernier de la famille mais qui compte déjà beaucoup et illumine notre quotidien.

À Sofie et Mathilde qui participent à notre bonheur familial.

À ma famille adorée, grands-parents, oncles, tantes, cousins, cousines. Vous êtes trop nombreux pour tous vous citer mais un immense merci pour tout ce que vous m'avez apporté. Je me suis construite avec et grâce à vous. J'ai pour vous tous un amour démesuré et éternel.

À Moutie qui est partie trop tôt mais qui est très fière de moi aujourd'hui j'en suis certaine.

À mes amis Amiénois: Alexandre, merci pour ta gentillesse légendaire et ton humour dévastateur. Giulia, merci d'avoir toujours été là dans les bons comme les mauvais moments, tu comptes énormément et je ne te remercierai jamais assez pour tout ce que tu m'as apporté durant ces longues années d'amitié. Tu es comme une sœur pour moi et je te veux pour toujours à mes côtés. Joséphine, beaucoup de moments inoubliables ensemble, merci pour ta joie de vivre. Louise, mon binôme, ma « louloue d'amour », ma plus belle rencontre à la faculté. Merci pour cette amitié hors du commun qui durera je l'espère pour l'éternité. Marie, je n'ai jamais rencontré quelqu'un d'aussi sincère, fidèle et généreux, tu es une personne exceptionnelle. Merci de faire partie de ma vie. Raphaël, mon « raphou », tu es là depuis le début et tu m'as toujours accompagnée et soutenue dans mes choix. C'est si rare une amitié si forte et même si la distance nous sépare tu auras toujours une place importante.

À mes amis Toulousains: Alice, merci pour tous nos bons moments et pour ton amitié. Charlène, une rencontre incroyable et une amitié indéfectible. Merci pour tout. Lucia G, merci pour ton sourire et ta bonne humeur. C'est toujours un grand plaisir de partager des moments avec toi. Lucia M, ma lulu, tu comptes beaucoup pour moi, merci pour cette belle amitié que nous partageons. Marie, ta folie et ta joie de vivre rendent chaque moment passé en ta compagnie des purs moments de bonheur. Naia, un véritable coup de foudre amical et une entente si parfaite. Merci pour nos fous rires et pour cette complicité hors normes. Virginie, ma « Vivi d'amour », tu es une personne formidable. Je t'admire pour ton courage, ta gentillesse et ta générosité. Merci d'être là et pour tous les moments que nous continuons de partager.

À mes amis Aveyronnais: David, François, Hélène, Solenne, Yasmine, merci pour tous ces bons moments passés ensemble et vivement les prochains.

À ma belle-famille, merci pour votre gentillesse et votre soutien.

À tous ceux que je n'ai pas cités mais qui comptent quand même.

## TABLE DES MATIERES

	RIEL ET METH			
A. TYPI	C D'ETUDE			
B. POPU	LATION CIBLE			
/	Critères d'inclusio			
2)	Critères d'exclusion	'n		
	BORATION DU Q		IRE ET DES F	ORMULAIRES
(MOI	DELE ET INFORM	IATION)		
D. DER	DULEMENT DE L	'ETUDE		
	Recrutement des M			
	Diffusion du questi			
3)	Recueil des donnée	es et analyse st	atistique	
RESUL	<u>TATS</u>	•••••	•••••	••••••
A. ETAI	PES DE DISTRIBU	TION ET DE	RECUEIL DE	ES
	STIONNAIRES À			
B. CRIT	ERE PRINCIPAL	: TAUX DE I	PARTICIPATI	ON ET TAUX
D'EX	CLUSION			
C. CRIT	ERE SECONDAII	RE : ANALYS	E DES PATIE	NTS REPONDE
1)	Population étudiée			
	Personne de confia		-	
3)	Information sur per	sonne de conf	ance et directiv	es anticipées
<u>DISCU</u>	<u>SSION</u>	••••••	•••••	•••••
CONCI	LUSION	•••••	•••••	•••••
COLICI				

## TABLE DES FIGURES

<u>Figure 1</u> : 1 <sup>ère</sup> partie du questionnaire	20
Figure 2 : 2 <sup>ème</sup> partie du questionnaire	21
Figure 3 : Déroulement de l'étude	23
Figure 4 : Etapes de distribution et recueil des questionnaires	26
Figure 5: Taux de participation et motifs d'exclusion (n=1820)	27
<u>Figure 6</u> : Auto-évaluation de l'état de santé de la population étudiée (n=918)	29
Figure 7 : Souhaits des patients connaissant les notions de personne de confiance	32
et/ou de directives anticipées	
Figure 8 : Souhaits des patients ne connaissant pas les notions de personne de confiance	33
et/ou de directives anticipées	
Figure 9 : Souhaits des patients désirant avoir plus d'informations sur la personne de	34
confiance et/ou les directives anticipées (n=519)	

## TABLE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1</u> : Caractéristiques de la population étudiée (n=918)	28
<u>Tableau 2</u> : Résultats des questions 5 et 6 selon l'âge, le sexe et l'état de santé (n=918)	30
<u>Tableau 3</u> : Patients intéressés pour désigner une personne de confiance et/ou rédiger	33
des directives anticipées	
<u>Tableau 4</u> : Proposition d'informations ou de consultation dédiée concernant la	48
personne de confiance et les directives anticipées	
<u>Tableau 5</u> : Taux de participation selon le médecin généraliste	64
<u>Tableau 6</u> : Répartition des exclusions au motif « Médecin débordé » selon le	64
médecin généraliste	

## TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire	57
Annexe 2 : Formulaire MODELE	58
Annexe 3: Formulaire INFORMATION	60
Annexe 4 : Formulaire d'information et de consentement	61
Annexe 5 : Fiche PROTOCOLE	62
Annexe 6 : Affiche d'information présentée en salle d'attente	63
Annexe 7 : Tableaux 5 (Taux de participation selon le médecin généraliste) et 6	64
(Répartition des exclusions au motif « Médecin débordé » selon le médecin généraliste)	
Annexe 8: POLST	65

### **LISTE DES ABREVIATIONS**

CCNE: Comité Consultatif National d'Ethique

CH: Centre Hospitalier

DA: Directives Anticipées

DMP: Dossier Médical Partagé

FdV: Fin de Vie

HAS: Haute Autorité de Santé

MG: Médecin Généraliste

MT : Médecin Traitant

NP: Non Précisé

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

PdC: Personne de Confiance

POLST: Physicians Order for Life-Sustaining Treatment

PSSR: Pôle de Santé du Sud Ruthénois

Rdv: Rendez-vous

SFAP : Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs

SP: Soins Palliatifs

VAD: Visite A Domicile

#### I. <u>INTRODUCTION</u>

Avec les progrès de la médecine et des conditions sanitaires en France, l'espérance de vie ne cesse de croitre : elle s'élève à 85,3 ans pour les femmes et 79,5 ans pour les hommes en 2017 (1). Ainsi les maladies chroniques se pérennisent, et les situations de Fin de Vie (FdV) complexes deviennent de plus en plus fréquentes. Dans ce contexte s'inscrivent les Soins Palliatifs (SP) dont le principal objectif est d'accompagner ces FdV (2).

Balfour Mount, a utilisé le terme « SP » en 1975 pour la première fois pour désigner un service accueillant des malades en FdV (3).

En France, les premiers textes officiels évoquant les SP ont débuté par la Circulaire Laroque du 26/08/1986. La circulaire définissait les contours des soins dits d'accompagnements, le rôle des professionnels de santé, l'implication des familles, la participation de bénévoles... Elle pointait déjà le rôle central du Médecin Traitant (MT) dans le maintien du patient dans son cadre de vie : « Le MT va être, le tout premier, confronté aux problèmes posés par la mise en œuvre des SP à domicile » (4). Elle proposait les principes d'un cadre organisationnel des SP en définissant la place respective des soins à domicile et en Unités hospitalières de SP.

Plusieurs définitions des SP ont été proposées (5).

La Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP) a été créée en 1989. En 1996, la SFAP définissait les SP comme « des soins actifs dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave évolutive ou terminale », avec comme objectifs de « soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, prendre en compte la souffrance psychologique sociale et spirituelle ». La SFAP semblait mettre l'accent sur le traitement de la douleur physique et se placer principalement sur le terrain de la FdV.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2002, les SP « cherchaient à améliorer la qualité de vie des patients et de leur famille, face aux conséquences d'une maladie potentiellement mortelle, par la prévention et le soulagement de la souffrance, identifiée précocement et évaluée avec précision, et le traitement de la douleur et des autres problèmes

physiques psychologiques et spirituels ». En élargissant sa démarche, en passant de la notion de la douleur à celle, plus large, de la souffrance, l'OMS suggérait que les SP puissent être engagés bien en amont de l'étape terminale de la FdV (3).

Le Code de la Santé Publique en 2002 a défini les SP comme : « des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage » (6).

Le débat sociétal politico-éthique autour des souhaits et des droits des malades sur leur FdV reste d'actualité en France. De nombreuses affaires médiatiques ont émaillé les évolutions législatives : Vincent Humbert en 2003, Chantal Sébire en 2008, Jean Mercier en 2011, Anne Bert en 2017, ou encore Vincent Lambert en 2019. Ces débats ont accompagné l'élaboration de textes de loi introduisant les notions de Personne de Confiance (PdC) et de Directives Anticipées (DA) (7,8).

La loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (dite Loi Kouchner) (9) a donné au malade le droit d'être informé sur son état de santé et de prendre, avec le professionnel de santé, les décisions concernant sa santé. Elle a introduit la notion de PdC que le malade peut désigner et qui sera consultée s'il n'est plus en état d'exprimer sa volonté. Ce peut être un parent, un proche ou le MT. La PdC recevra l'information nécessaire à la prise de décision éventuelle et peut accompagner le malade dans ses démarches et assister aux entretiens médicaux. Sa désignation, faite par écrit, est révocable à tout moment. Elle sera proposée à tout malade hospitalisé dans un établissement de santé, pour la durée de l'hospitalisation.

Puis, la loi du 22 avril 2005, relative aux droits des malades et à la FdV (dite Loi Léonetti) (10) a donné le droit au malade de rédiger ses DA, au cas où il serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Toute personne majeure peut les rédiger. Ce sont les souhaits de la personne relatifs à la FdV concernant les conditions de la limitation ou de l'arrêt des traitements. C'est un document écrit, daté, signé par lui ou par deux témoins (dont la PdC) s'il ne peut écrire, accompagné éventuellement d'une attestation d'un médecin constatant que le malade est en état d'exprimer sa volonté et qu'il a reçu les informations appropriées. Elles sont révocables et

modifiables, valables 3 ans, et sont renouvelables par simple confirmation signée. Elles doivent être conservées dans un endroit accessible au médecin appelé à prendre la décision d'arrêter ou de limiter le traitement : dans le dossier médical du MT ou de l'hôpital, au domicile, par la PdC, un membre de la famille ou un proche. Le médecin doit en tenir compte pour toutes décisions mais il reste libre d'apprécier les conditions dans lesquelles il faut les appliquer compte tenu de la situation. L'avis de la PdC prévaut, sauf urgence ou impossibilité, sur tout autre avis non médical, à l'exclusion des DA, dans les décisions d'investigation, d'intervention ou de traitement prises par le médecin.

Enfin, la loi du 2 février 2016, a créé de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en FdV (dite Loi Claeys-Léonetti) (11).

Elle a précisé dans son Article 9 (Article L.1111-6 du Code de la santé publique) le rôle de la PdC qui est de rendre compte de la volonté du malade (et non de la sienne). La désignation écrite doit être cosignée par la PdC. Le MT doit informer son patient de la possibilité de désigner une PdC et l'inviter à le faire. Lorsqu'une personne fait l'objet d'une mesure de tutelle, elle peut désigner une PdC avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué. Si la PdC a été désignée antérieurement, le conseil de famille ou le juge peut confirmer la désignation de cette personne ou la révoquer.

Son Article 8 (Article L.1111-11 du Code de la santé publique) a apporté de nouveaux éléments concernant les DA. Elle a supprimé la durée de validité de 3 ans et les a rendues illimitées dans le temps. Les DA seront rédigées selon un modèle unique dont le contenu est fixé par décret en Conseil d'État, pris après avis de la Haute Autorité de Santé (HAS), et qui prévoit la situation de la personne selon qu'elle se sait, ou non, atteinte d'une affection grave au moment où elle les rédige. Elles s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation et lorsque les DA apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale. Dans ces cas, la décision de ne pas appliquer les DA est prise à l'issue d'une procédure collégiale. La décision collégiale est inscrite dans le dossier médical et la PdC ou à défaut, la famille ou les proches en sont informés.

Le MT doit informer ses patients de la possibilité et des conditions de rédaction des DA. Si une personne fait l'objet d'une mesure de protection juridique, elle peut rédiger des DA avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille. Le tuteur ne peut ni l'assister ni la représenter à cette occasion.

En 2015, le Ministère de la santé a présenté un nouveau Plan National 2015-2018 pour le développement des SP et l'accompagnement en FdV (12). Marisol Touraine, Ministre de la santé, a lancé une campagne d'information pour inviter les professionnels de santé à parler de la FdV avec leurs patients. Un communiqué de presse du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, du 12 décembre 2016 (13), rapportait ses déclarations : « Au même titre qu'un patient a le droit de choisir son médecin et son traitement, il doit pouvoir, malade et en FdV, choisir de pouvoir terminer sa vie aussi dignement qu'il a vécu, sans souffrance. Rester maître de sa vie jusqu'au moment où on la quitte est un enjeu de dignité, une exigence démocratique et citoyenne. J'ai lancé cette campagne pour que les professionnels de santé disposent de toutes les informations et de toute l'aide possible pour assurer ce droit. Les Français seront aussi mieux informés. Nous le leur devons ».

La loi Claeys-Léonetti avait désigné le MT comme garant et responsable d'informer ses patients de la possibilité de désigner une PdC et des conditions de rédaction des DA (11). Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a estimé également que l'aide d'un médecin était souhaitable pour rédiger les DA; la relation privilégiée médecin-patient, dans cet échange singulier, trouverait ici toute sa richesse (14).

La HAS a repris ces dispositions dans un document d'information, destiné aux professionnels de santé et du secteur médico-social et social, en avril 2016 (7). Dans sa note méthodologique la HAS rapportait que le Médecin Généraliste (MG) pourrait proposer la désignation de la PdC et la rédaction des DA « comme les informations générales que tout patient ou usager du système de santé reçoit, y compris lors d'un simple bilan de santé ».

Mais comment en pratique et dans quelles conditions le MG doit-il recueillir et fournir ces informations ? Le recueil de l'identité de la PdC et la délivrance d'informations sur les DA, systématiques, par le MG, sont-ils réalisables en consultation courante ?

L'objectif principal de notre travail était d'étudier la faisabilité du recueil systématique, par le MG, des souhaits des patients, à propos de la PdC et des DA, lors d'une consultation en médecine générale.

L'objectif secondaire était de définir le profil des patients répondeurs.

#### II. MATERIEL ET METHODES

#### A. TYPE D'ETUDE

Il s'agit d'une étude observationnelle, transversale, réalisée au sein du Pôle de Santé du Sud Ruthénois (PSSR) en Aveyron. La méthode quantitative paraissait la plus adaptée pour cette étude de faisabilité.

#### A. POPULATION CIBLE

#### 1) Critères d'inclusion

Tout patient majeur consultant un MG du PSSR, quel qu'en soit le motif, une semaine par mois durant 3 mois consécutifs.

#### 2) Critères d'exclusion

Les critères d'exclusion étaient les suivants :

- « Mineur » : Patient âgé de moins de 18 ans.
- « Refus » : Patient refusant de répondre au questionnaire.
- « Urgence / inadapté » : Situation où le MG juge que la réalisation du questionnaire n'est pas possible car la consultation relève d'un caractère d'urgence (ex : patient en détresse respiratoire, plaie hémorragique, douleur intense etc.) ou qu'aborder la question de la PdC et des DA est inapproprié (ex : patient en crise suicidaire, en deuil récent, patient agressif etc.).
- « Non communicant » : Patient incapable de répondre au questionnaire (ex : patient dément, grabataire, déficient mental ou sensoriel comme les sourds et muets, barrière de la langue etc.).

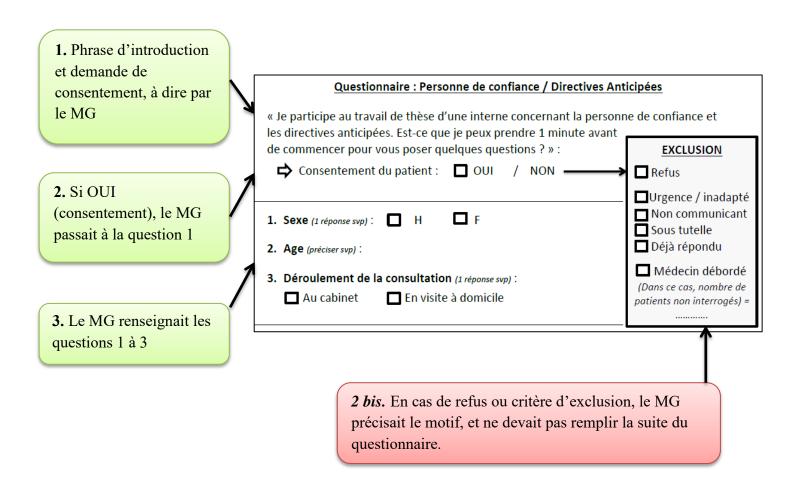
- « Sous tutelle » : car la désignation de la PdC et la rédaction des DA pour ces patients nécessite une demande d'autorisation au juge des tutelles ou le cas échéant, au conseil de famille.
- « Déjà répondu » : Patient ayant déjà répondu au questionnaire.
- « Médecin débordé » : Situation où le MG estime ne plus avoir de temps à consacrer au questionnaire ; dans ce cas il devait renseigner le nombre de patients majeurs non interrogés par manque de temps.

# B. ELABORATION DU QUESTIONNAIRE ET DES FORMULAIRES (MODELE ET INFORMATION)

Nous avons créé un questionnaire papier à partir du logiciel Microsoft Word 2010®. Ce questionnaire était à remplir de façon anonyme par le MG et était présenté sous forme de « bloc-note » de 50 feuillets recto-verso. Il est présenté en *Annexe 1*. Selon les réponses à certaines questions, le MG devait donner au patient un formulaire MODELE (présenté en *Annexe 2*) ou un formulaire INFORMATION (présenté en *Annexe 3*).

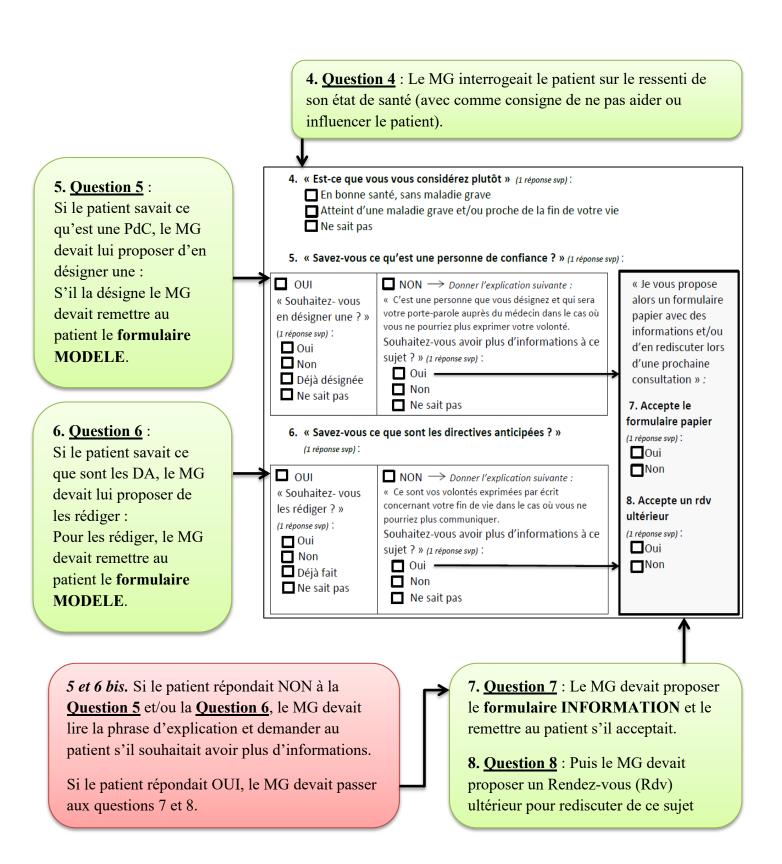
Pour l'élaboration de ces documents, nous avons effectué une brève recherche documentaire des recommandations et consensus afin de recenser les publications récentes les plus pertinentes sur la désignation de la PdC et la rédaction des DA. Cette recherche nous avait aidé à définir avec précision notre population cible et ses critères d'exclusion, mais aussi à construire le déroulement des différentes questions du questionnaire. Nous avons établi un formulaire MODELE (désignation de la PdC et rédaction des DA) basé sur celui proposé par le Ministère des Solidarités et de la Santé (15), et un formulaire INFORMATION (explications sur la PdC et les DA) s'appuyant sur un guide rédigé par la HAS (16).

Le questionnaire était organisé de la façon suivante :



*Figure 1*:  $l^{\grave{e}re}$  partie du questionnaire.

Si aucun critère d'exclusion n'était présent et que le patient acceptait de participer, le MG devait passer à la deuxième partie du questionnaire.



*Figure 2*:  $2^{\hat{e}me}$  partie du questionnaire.

#### C. <u>DEROULEMENT DE L'ETUDE</u>

L'étude s'est déroulée de Février 2019 à Octobre 2019. Les questionnaires ont été distribués dans 4 sites : les 4 cabinets médicaux du PSSR.

Chaque médecin qui acceptait de participer :

- Signait le formulaire d'information et consentement (présenté en *Annexe 4*).
- Recevait 1 pochette pour chaque semaine d'étude (3 au total) comprenant :
  - 1 fiche PROTOCOLE expliquant le déroulement de l'étude et le questionnaire (présenté en *Annexe 5*).
  - o 1 « bloc-note » questionnaire de 50 pages recto-verso soit 100 questionnaires
  - o 1 bloc de 50 formulaires MODELE
  - o 1 bloc de 50 formulaires INFORMATION

Des affiches d'information (présentées en *Annexe 6*) sur l'étude en cours étaient exposées dans chaque salle d'attente de chaque médecin participant à l'étude afin d'informer la patientèle.

Le questionnaire a été utilisé une semaine par mois pendant 3 mois consécutifs aux dates suivantes :

- Semaine 1 : du lundi 20 mai au vendredi 24 mai 2019
- Semaine 2 : du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2019
- Semaine 3 : du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet 2019

Nous avons volontairement choisi cette période de l'année pour lancer le questionnaire car il s'agit d'une période où l'activité en médecine générale est moins soutenue qu'en période automno-hivernale lors des épidémies, permettant ainsi aux MG d'être plus disponibles.

Nous avons relevé l'ensemble des questionnaires le 15 juillet 2019.

Le recueil et le traitement des données avec analyses statistiques ont eu lieu du 15 Juillet 2019 à Octobre 2019.

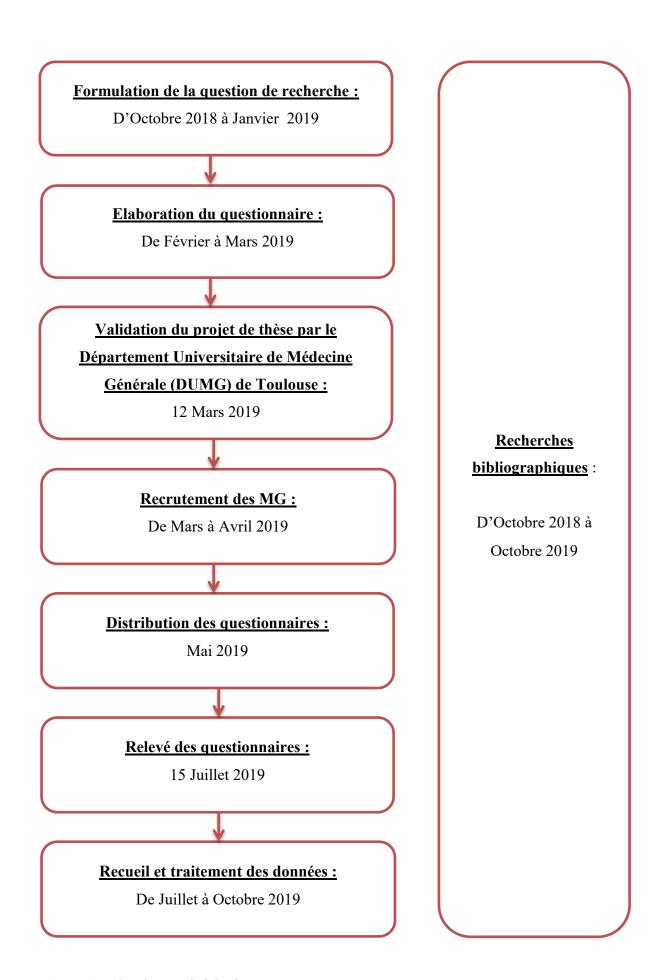


Figure 3 : Déroulement de l'étude.

#### 1) Recrutement des MG

Le choix du site de l'étude s'est porté sur le PSSR car ma directrice de thèse en faisait partie. Nous avons d'abord contacté par mail et par téléphone chaque médecin du PSSR soit 13 MG au total.

Sur ces 13 MG, 12 ont accepté de nous recevoir en entretien afin de leur présenter le questionnaire et le déroulement de l'étude. Ces 12 MG ont signé le formulaire d'information et de consentement. Les secrétaires de chaque cabinet ont également bénéficié d'une information concernant les modalités de l'étude.

Nous avons ensuite assisté à une RCP (Réunion de Concertation Pluridisciplinaire) du PSSR le 15 mai 2019 : nous y avons rappelé à chaque médecin, avec un diaporama, le déroulement de l'étude, du questionnaire ; nous avons pu répondre à leurs questions.

#### 2) Diffusion du questionnaire

De façon arbitraire, nous avons décidé de fournir par semaine et par MG 100 questionnaires. L'étude se déroulant sur 3 semaines au total donc 300 questionnaires par MG recruté.

Les questionnaires ont été déposés dans les 4 cabinets de médecine générale du PSSR participant à l'étude de la manière suivante :

- 2 100 questionnaires au cabinet de La Primaube (7 médecins participants)
- 900 questionnaires au cabinet du Monastère (3 médecins participants)
- 300 questionnaires au cabinet d'Olemps (1 médecin participant)
- 300 questionnaires au cabinet de Sainte Radegonde (1 médecin participant).

Au total, 3 600 questionnaires ont été distribués.

#### 3) Recueil des données et analyse statistique

Nous avons relevé les questionnaires le 15 juillet 2019. Un premier travail de dépouillement a été effectué afin de comptabiliser et d'éliminer les questionnaires vierges. Puis nous avons réalisé un comptage manuel du nombre de questionnaire à analyser.

Toutes les données analysables ont été intégrées dans un tableur Microsoft Excel 2010®.

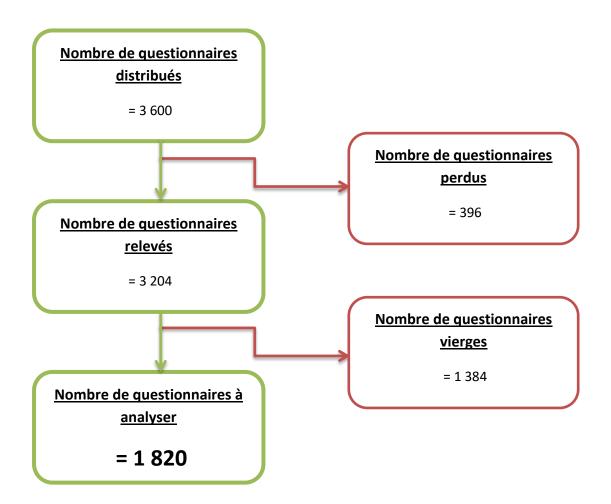
Les variables quantitatives ont toutes été exprimées en pourcentage. Les données ont été triées avant d'être comparées à l'aide de tableaux croisés dynamiques sur le logiciel Microsoft Excel 2010®. Nous avons décidé à priori qu'un taux de participation de plus de 50 % déterminerait la faisabilité.

Ensuite, ces données ont été utilisées pour les analyses statistiques :

- Sur le site internet « BiostaTGV » : la significativité (p) a été calculée grâce au test statistique du Chi2.
- Sur le site internet « pvalue.io » : certains effectifs comparés étant faibles, le test du Chi2 n'était pas utilisable, un test non paramétrique (test de Kruskal-Wallis) a été réalisé pour déterminer la significativité (p).

#### III. <u>RESULTATS</u>

### A. ETAPES DE DISTRIBUTION ET DE RECUEIL DES QUESTIONNAIRES A ANALYSER



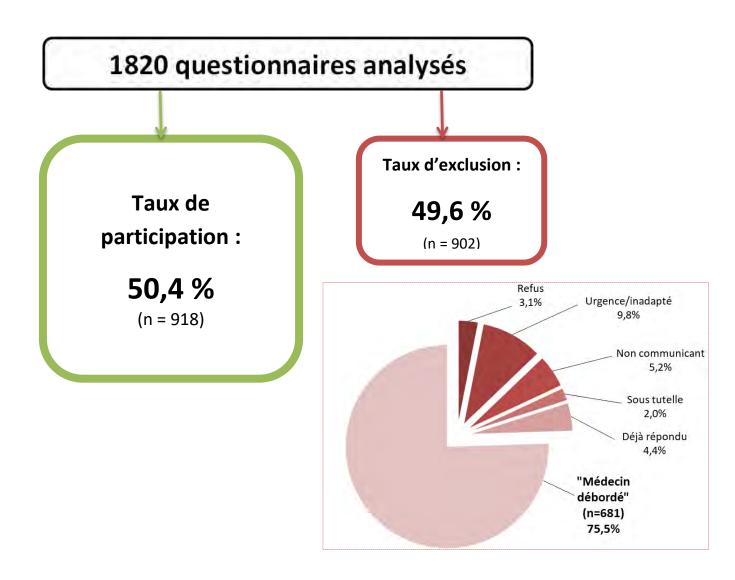
<u>Figure 4</u>: Etapes de distribution et de recueil des questionnaires

Sur les 12 MG recrutés:

- 8 MG ont réalisé les 3 semaines d'étude ;
- 1 MG a abandonné l'étude à la fin de la 1 ère semaine ;
- 2 MG ont été absents une semaine sur les 3 semaines d'études.

En moyenne, chaque MG a interrogé 14,2 patients majeurs par jour.

# B. <u>CRITERE PRINCIPAL</u>: <u>TAUX DE PARTICPATION ET TAUX D'EXCLUSION</u>



**Figure 5**: Taux de participation et motifs d'exclusion (n=1820)

Le taux de participation moyen était de 50,4 %. Les variations du taux de participation, selon le MG, étaient statistiquement très significatives (p < 0,001): allant de 75,3 % à 30,2 % (Tableau en *Annexe* 7).

Le taux d'exclusion pour le motif « médecin débordé » était en moyenne de 37,4 %. Ce taux était statistiquement très significativement différent selon le MG (p < 0,001) avec des variations allant de 66,5 % à 7,6 % (Tableau en *Annexe 7*).

Il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre les semaines 1, 2 et 3 concernant le nombre moyen d'exclusion motivée par « Médecin débordé », (p = 0,85 selon le test de Kruskal-Wallis).

Il n'y avait pas de différence significative entre les différents MG concernant les refus de participation (p = 0.12 selon le test de Kruskal-Wallis).

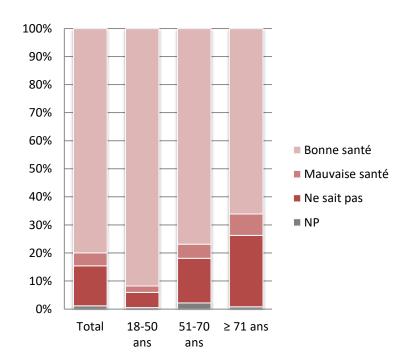
#### C. CRITERE SECONDAIRE: ANALYSE DES PATIENTS REPONDEURS

#### 1) Population étudiée

		Total %	Total (n=918)	MG 1 (n=55)	MG 2 (n=72)	MG 3 (n=103)	MG 4 (n=79)	MG 5 (n=74)	MG 6 (n=40)	MG 7 (n=66)	MG 8 (n=166)	MG 9 (n=87)	MG 10 (n=50)	MG 11 (n=52)	MG 12 (n=74)
<b>5</b>	Homme	40,0 %	367	23	22	40	28	34	11	27	68	45	20	27	22
SEXE	Femme	59,6 %	547	32	50	62	51	40	29	39	98	39	30	25	52
	NP	0,4 %	4	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	0
	18 - 50 ans	38,2 %	351	22	32	36	9	26	18	34	60	24	23	18	49
AGE	51 - 70 ans	34,9 %	320	27	26	38	36	29	11	20	48	37	15	18	15
A	≥ 71 ans	25,7 %	236	6	7	28	34	18	11	12	56	26	12	16	10
	NP	1,2 %	11	0	7	1	0	1	0	0	2	0	0	0	0

<u>Tableau 1</u>: Caractéristiques de la population étudiée (n=918)

92,4 % des questionnaires ont été remplis au cabinet médical, 6 % en visite à domicile (VAD) et 1,6 % non précisé (NP).



- 80 % (n=734) des patients se considéraient en bonne santé
- 4,6 % (n=42) en mauvaise santé
- 14,3 % (n=131) ne savaient pas
- 1,2 % non précisé

*Figure 6* : Auto-évaluation de l'état de santé du patient (n=918)

Le sexe n'influençait pas de façon statistiquement significative l'auto-évaluation du patient sur son état de santé (p = 0.23).

L'âge influençait de façon statistiquement très significative l'auto-évaluation de l'état de santé du patient (p < 0.001) et le fait de connaître ou non son état de santé (p < 0.001): 25,4 % des patients âgés de plus de 71 ans ne savaient pas auto-évaluer leur état de santé (contre 15,9 % chez les 51-70 ans et 5,4 % chez les 18-50 ans).

### 2) <u>Personne de confiance et directives anticipées</u>

		Pers	onne de Confi	ance	<u>Directives Anticipées</u>				
		Sait ce qu'est une PdC	Ne sait pas ce qu'est une PdC	NP	Sait ce que sont les DA	Ne sait pas ce que sont les DA	NP		
	Homme (n=367)	198 – 54,0 %	169 – 46,0 %	0	75 – 20,4 %	273 – 74,4 %	19 – 5,2 %		
SEXE	Femme (n=547)	311 – 56,9 %	236 – 43,1 %	0	154 – <b>28,2 %</b>	366 – 66,9 %	27 – 4,9 %		
	NP (n=4)	4 – 100%	0	0	1 – 25,0 %	3 – 75,0 %	0		
	18 - 50 ans (n=351)	189 – 53,8 %	162 – 46,2 %	0	80 – 22,8 %	253 – 72,1 %	18 – 5,1 %		
AGE	51 - 70 ans (n=320)	205 – <b>64,1 %</b>	115 – 35,9 %	0	93 – 29,1 %	209 – 65,3 %	18 – 5,6 %		
<del>V</del>	$\geq$ 71 ans (n=236)	113 – 47,9 %	123 – 52,1 %	0	55 – 23,3 %	171 – 72,5 %	10 – 4,2%		
	NP (n=11)	6 – 54,5 %	5 – 45,5 %	0	2 – 18,2 %	9 – 81,8 %	0		
	Bonne santé (n=734)	413 – 56,3 %	321 – 43,7 %	0	195 – 26,6 %	498 – 67,8 %	41 – 5,6 %		
SANTE	Mauvaise santé (n=42)	30 <b>- 71,4 %</b>	12 – 28,6 %	0	17 – <b>40,5 %</b>	24 – 57,1 %	1 – 2,4 %		
SA	Ne sait pas (n=131)	63 – 48,1 %	68 – 51,9 %	0	17 – 13,0 %	111 – 84,7 %	3 – 2,3 %		
	NP (n=11)	7 – 63,6 %	4 – 36,4 %	0	1 – 9,1 %	9 – 81,8 %	1 – 9,1 %		
Tota	nl (n - %) :	n = 513 <b>55,9 %</b>	n = 405 <b>44,1 %</b>	0	n = 230 <b>25,1 %</b>	n = 642 <b>69,9 %</b>	n = 46 5,0 %		

<u>Tableau 2</u>: Résultats des questions 5 et 6 selon l'âge, le sexe et l'état de santé (n=918)

#### Concernant la PdC:

- 55,9 % des patients savaient ce qu'était la PdC contre 44,1 % qui ne savaient pas.
- L'âge influençait de façon statistiquement très significative le fait de savoir ou non ce qu'est la PdC (p < 0,001) : la proportion de patients sachant ce qu'est la PdC est plus importante dans la catégorie des 51-70 ans.
- L'auto-évaluation de l'état de santé influençait de façon statistiquement significative le fait de savoir ou non ce qu'est la PdC (p < 0,05) : la proportion de patients sachant ce qu'est la PdC est la plus importante chez les patients se considérant en mauvaise santé.
- Le sexe n'influençait pas de façon statistiquement significative le fait de savoir ou non ce qu'est la PdC (p = 0,37).

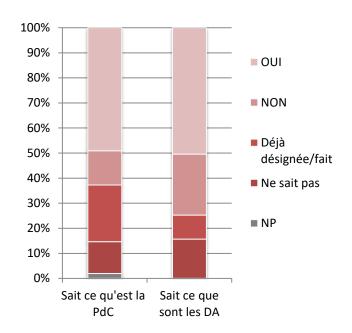
#### Concernant les DA:

- 25,1 % des patients savaient ce qu'étaient les DA contre 69,9 % qui ne savaient pas (5,0 % non précisé).
- Le sexe influençait de façon statistiquement significative le fait de savoir ou non ce que sont les DA (p < 0,05): la proportion de patients sachant ce que sont les DA est plus importante chez les femmes.
- L'auto-évaluation de l'état de santé influençait de façon statistiquement très significative le fait de savoir ou non ce que sont les DA (p < 0,001) : la proportion de patients sachant ce que sont les DA est plus importante chez les patients se considérant en mauvaise santé.
- L'âge n'influençait pas de façon statistiquement significative le fait de savoir ou non ce que sont les DA (p = 0.11).

#### Concernant la PdC et les DA:

- 22 % (n=205) des patients interrogés connaissaient à la fois la PdC et les DA.
- L'auto-évaluation de l'état de santé influençait de façon statistiquement significative le fait de connaître à la fois PdC et les DA (p < 0,05) : la proportion de patients sachant à la fois ce que sont la PdC et les DA était plus importante chez les patients se considérant en mauvaise santé avec un taux de 38,1 % (contre 23,7 % chez les patients se considérant en bonne santé et 10,7 % chez les patients ne connaissant pas leur état de santé).
- Le sexe (p=0,07) et l'âge (p=0,21) n'influençaient pas de façon significative le fait de savoir à la fois ce qu'est une PdC et les DA.

- 39 % (n=356) des patients interrogés ne connaissaient ni la PdC ni les DA.
- L'âge influençait de façon significative le fait de ne pas connaître ni la PdC, ni la DA (p < 0,05) : la proportion de patients ne sachant pas ce qu'est la PdC et les DA était plus importante dans la catégorie des patients de plus de 71 ans avec un taux de 46,2 % (contre 40,46 % dans la catégorie des 18-50 ans et 31,3 % dans la catégorie des 51-70 ans).</p>
- Le sexe (p=0,36) et l'auto-évaluation de l'état de santé (p=0,11) n'influençaient pas le fait de ne pas connaître ni la PdC, ni les DA.



"Souhaitez-vous désigner une PdC / rédiger vos DA ?"

## Chez les patients sachant ce qu'est une PdC (n=513):

- 49,1 % (n=252) souhaitaient en désigner une
- 13,7 % (n=70) refusaient
- 22,6 % (n=116) l'avaient déjà fait
- 12,7 % (n=65) ne savaient pas
- 1,9 % non précisé

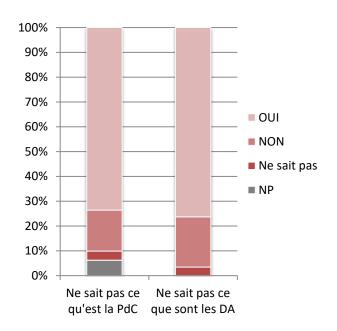
## <u>Chez les patients sachant ce que sont les DA</u> (n=230) :

- 50,4 % (n=116) souhaitaient les rédiger
- 24,3 % (n=56) refusaient
- 9,6 % (n=22) les avaient déjà rédigées
- 15,7 % (n=36) ne savaient pas
- 0 non précisé

Figure 7: Souhaits des patients connaissant les notions de PdC et/ou de DA

	PdC désignée	PdC non désignée mais souhait d'en désigner une	DA rédigées	DA non rédigées mais souhait d'en rédiger	
Population totale (n=918)	12,6 % (n=116)	27,5 % (n=252)	2,4 % (n=22)	12,6 % (n=116)	
Population âgée de > 50 ans (n=556)	13,7 % (n=76)	28,4 % (n=158)	2,9 % (n=16)	14,6 % (n=81)	

<u>Tableau 3</u>: Patients intéressés pour désigner une PdC et/ou rédiger des DA



"Souhaitez-vous plus d'informations sur la PdC / les DA ?"

## Chez les patients ne sachant pas ce qu'est une PdC (n=405):

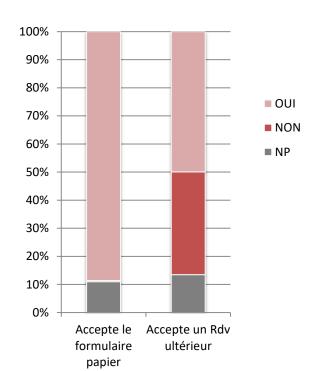
- 73,6 % (n=298) souhaitaient avoir plus d'informations
- 16,5 % (n=67) refusaient
- 3,7 % (n=15) ne savaient pas
- 6,2 % non précisé

## <u>Chez les patients ne sachant pas ce que sont les DA (n=642)</u>:

- 76,3 % (n=490) souhaitaient avoir plus d'informations
- 20,3 % (n=130) refusaient
- 3,4 % (n=22) ne savaient pas
- 0 non précisé

Figure 8 : Souhaits des patients ne connaissant pas les notions de PdC et/ou de DA

#### 3) Informations sur PdC et DA



#### <u>Concernant le formulaire papier</u> <u>INFORMATION</u>:

- 88,6 % (n=460) acceptaient
- 0,4 % (n=2) refusaient
- 11,0 % non précisé

#### Concernant le Rdv ultérieur :

- 49,9 % (n=259) ont accepté,
- 36,6 % (n=190) ont refusé
- 13,5 % non précisé

"Le patient souhaite avoir plus d'informations sur la PdC et/ou les DA"

<u>Figure 9</u>: Souhaits des patients désirant avoir plus d'informations sur la de PdC et/ou les DA (n=519)

L'âge influençait de façon statistiquement significative le fait d'accepter ou non un Rdv ultérieur (p < 0.001): plus le patient était âgé, plus il acceptait le Rdv ultérieur (37,3 % chez les 18-50 ans, 52,4 % chez les 51-70 et 68,1 % chez les plus de 71 ans).

Concernant le refus du formulaire papier INFORMATION, il n'y avait pas de différence significative selon l'âge car les effectifs étaient trop faibles (2 refus au total sur 519).

L'âge influençait de façon statistiquement très significative le fait d'accepter à la fois le formulaire papier et le Rdv ultérieur (p < 0.001): plus le patient était âgé plus il acceptait les deux (19,1 % chez les 18-50 ans, 23,4 % chez les 51-70 et 37,7 % chez les plus de 71 ans).

#### IV. <u>DISCUSSION</u>

D'après notre travail, le recueil systématique par le MG, des souhaits des patients, à propos de la PdC et des DA, lors d'une consultation lambda de médecine générale, est faisable. Le taux de participation était de 50,4 %. Nous avons analysé 1 820 questionnaires : en moyenne chacun des 12 MG a interrogé 14,2 patients par jour. Le principal frein était lié au fait que le MG « était débordé ».

Les patients étaient : 59,6 % de femmes, 40 % d'hommes. Ils étaient âgés : de 18-50 ans (38,2 %), de 51-70 ans (34,9 %), de 71 ans et plus (25,7 %). Les questionnaires ont été remplis en consultation, rarement en visite à domicile.

55,9 % des patients savaient ce qu'était la PdC contre 44,1 % qui ne savaient pas. 25,1 % des patients savaient ce qu'étaient les DA contre 69,9 % qui ne savaient pas. Chez les patients sachant ce qu'étaient PdC ou DA: 49,1 % souhaitaient désigner une PdC et 40,4 % rédiger leurs DA. 73,6 % des patients ne sachant pas ce qu'était la PdC, et 76,3 % de ceux ne sachant pas ce qu'étaient les DA: souhaitaient davantage d'informations. 88,6 % acceptaient le formulaire papier INFORMATION; 49,9 % acceptaient un Rdv ultérieur dédié.

La force principale de notre étude réside dans le nombre important de données avec 1 820 questionnaires analysables. Ceci a permis de dégager des résultats statistiquement significatifs.

Le recrutement des MG a été effectué de façon arbitraire au sein d'un pôle de santé regroupant 13 MG. Sur ces 13 MG, 12 ont acceptés de participer à l'étude : nous évitons un possible biais de sélection. Les MG recrutés n'avaient à priori pas d'intérêt personnel pour le sujet.

L'une des originalités de notre étude est d'avoir interrogé les patients dès l'âge de 18 ans. En effet, la plupart des études dans la littérature concernant la PdC et les DA s'intéressent uniquement à la population âgée de plus de 50 ans. C'est probablement parce que les auteurs

considèrent qu'il s'agit de la population la plus concernée par le sujet de la FdV. Pourtant, tout le monde est concerné et l'histoire récente de Vincent Lambert en est la preuve. Cet homme alors âgé de 32 ans a été victime en 2008 d'un accident de la route qui l'a plongé dans un état végétatif pendant 11 ans. Durant ces longues années, sa famille s'est déchirée autour de son sort et s'est lancée dans une terrible bataille judiciaire (17,18). Il décèdera finalement à l'âge de 42 ans le 11 juillet 2019. Jean Léonetti, législateur qui a introduit les DA en droit Français a appelé à « apprendre de Vincent Lambert à « penser la mort », écrire nos DA et désigner une PdC pour éviter que de pareilles situations ne se reproduisent » (19).

#### Notre étude présente aussi certaines limites.

Certaines analyses n'ont pas pu être effectuées en raison de données manquantes ou d'effectifs faibles. Nous n'avons pas pu analyser le profil des patients non répondeurs, c'est-à-dire exclus, en termes d'âge et de sexe car il n'était pas demandé aux MG de les relever. Les trois-quarts de ces patients ont été exclus pour le motif « Médecin débordé » donc l'analyse de leurs profils n'aurait peut-être pas été pertinente. Seule l'analyse des patients refusant de participer aurait pu être intéressante mais avec un nombre total de 28 refus sur 1 820 questionnaires, la puissance des résultats aurait été médiocre. Concernant ces refus, nous n'avons pas retrouvé de différence significative entre les MG mais encore une fois les effectifs de refus étaient probablement trop faibles pour montrer une différence.

Une étude avec un échantillon plus important de patients serait nécessaire pour analyser ces éléments.

Plusieurs facteurs ont probablement augmenté le taux de participation dans notre étude car les patients étaient sensibilisés au sujet.

Ma collègue Anne Lise MAILLOT, interne en Médecine Générale, a effectué son travail de thèse quelques semaines avant le lancement de mon questionnaire au sein de 2 cabinets du PSSR. Il s'agissait également d'une étude de faisabilité concernant le recueil des souhaits des patients concernant la PdC, les DA et le don d'organe en interrogeant les patients en salle d'attente à l'aide d'un questionnaire. Son étude s'est déroulée chronologiquement avant la mienne, et a pu sensibiliser les MG comme les patients.

Par ailleurs, les investigateurs de notre étude c'est-à-dire les MG étaient tous localisés dans l'Aveyron au sein du même pôle ce qui représente un échantillon local et non représentatif. On peut supposer l'existence d'une formation initiale ainsi que des pratiques locales et une

sensibilisation au sujet similaires entre les MG. La période d'étude avait été volontairement choisie hors des épidémies hivernales pour améliorer la participation potentielle.

De plus, connaissant personnellement la plupart des MG du PSSR, nous pensons que certains MG se sont surinvestis à la réalisation du questionnaire afin de nous fournir un maximum de réponses. Le taux de participation est par conséquent peut-être surestimé.

Enfin, les rebondissements de l'affaire Vincent Lambert, concomitants au lancement de mon questionnaire le lundi 20 mai 2019, ont très probablement augmenté le nombre de patients répondeurs. Le 21 mai 2019, la cour d'appel de Paris a "ordonné à l'Etat français (...) de prendre toutes mesures aux fins de faire respecter les mesures provisoires demandées par le Comité international des droits des personnes handicapées le 3 mai 2019 tendant au maintien de l'alimentation et l'hydratation" de Vincent Lambert. La nouvelle interruption des traitements, couplée à la mise en œuvre d'une "sédation profonde et continue", avait débuté dans la matinée du 20 mai 2019, conformément à une décision médicale signée par le Docteur Vincent Sanchez en avril 2018, validée par le Conseil d'Etat (20). Par la suite et selon France info, la partie dédiée aux DA sur le site <a href="www.service-public.fr">www.service-public.fr</a> avait enregistré le 20 juin 2019, en un mois, 20 fois plus de connexions qu'en temps ordinaire (21). La dernière semaine de notre étude s'est terminée le vendredi 12 juillet et Vincent Lambert est décédé le 11 juillet 2019.

Le recueil systématique des souhaits du patient concernant sa PdC, parait faisable en consultation de médecine générale. L'information systématique du patient concernant la rédaction de ses DA semble faisable en consultation de médecine générale, sous un format de type « intervention brève ».

Une étude prospective interventionnelle réalisée à l'hôpital Cochin entre Avril 2011 et Janvier 2012 montre des résultats concordants. Elle a étudié la faisabilité d'une information sur la PdC et les DA dans un service d'oncologie (22) : 2 entretiens semi-structurés étaient réalisés avec un suivi à 4 mois chez des patients atteints d'un cancer pulmonaire ou digestif et suivis en hôpital de jour pour leur chimiothérapie ou leur prise en charge palliative exclusive. Sur 77 patients éligibles, 29 répondaient aux critères d'inclusion : 23 ont participé au 1<sup>er</sup> entretien (23/77 soit un taux de participation de 29,9 %) et 6 ont refusé de participer (6/29 soit un taux de refus de 20,1 %). Les auteurs de cette étude ont eux aussi conclut à une faisabilité de

fournir des informations concernant la PdC et les DA. Bien que la population étudiée et les motifs d'exclusion étaient différents de notre étude, ces résultats concordent avec ceux que nous avons obtenus. Les taux par contre ne sont pas comparables.

Dans notre étude, le motif principal d'exclusion était « Médecin débordé » (3/4 des cas). Le frein principal à recueillir de façon systématique l'identité de la PdC et à fournir des informations sur les DA semble donc provenir en majorité plutôt du MG que du patient. Le manque de temps et de disponibilité du MG est un obstacle que l'on retrouve dans la littérature (23,24). D'autres obstacles pour les professionnels de santé en soins primaires concernant la discussion sur la FdV avec leurs patients ont été identifiés. On retrouve régulièrement le manque de compétence et de facilité à tenir ce genre de discussion mais aussi la difficulté à déterminer le moment approprié pour entamer une telle discussion (23,25).

La peur de faire disparaitre l'espoir de guérison pour un patient malade et de générer une anxiété chez le patient est souvent citée (22,25,26). Pourtant, plusieurs auteurs rapportent que ces discussions n'induisent pas d'anxiété chez le patient (22,27,28) et au contraire lui apporteraient même un sentiment de soulagement et de sérénité (29). Certaines études montrent une surévaluation de l'anxiété par les professionnels de santé (22).

D'après une étude française réalisée par l'institut BVA en Janvier 2018 (30), 77 % des MG interrogés déclaraient aborder le sujet des DA avec leurs patients. Parmi ces MG abordant le sujet, 61 % jugent que c'est un sujet facile à aborder et 85 % ont le sentiment que c'est une conversation bien reçue. Ces résultats récents sont surprenants car sous entendent que les DA sont fréquemment et facilement abordés par le MG. Ils ne concordent pas avec la plupart des données de la littérature citées précédemment. Néanmoins, ceci est très encourageant et suggère peut-être une amélioration récente des connaissances et de l'appropriation des dispositifs de FdV par les MG...?

Un autre résultat important dans notre étude était que le taux de réponse en VAD était très faible. Nous pensons que le questionnaire n'a pas été utilisé en VAD. Nous émettons l'hypothèse que c'est plutôt pour des causes d'oublis ou pour des raisons « pratiques » que le questionnaire n'a pas été utilisé et non parce que la VAD rend plus difficile le fait d'aborder le sujet de la PdC et des DA. Ce constat est d'autant plus regrettable que la VAD sous-entend que le patient n'est plus capable de se rendre au cabinet et donc probablement en perte d'autonomie voire grabataire. Cette population est d'autant plus à risque d'une FdV proche et est davantage concernée par le sujet.

Nous souhaitions réaliser une comparaison par MG des données obtenues dans notre étude et des données « attendues ». Les données concernées étaient les suivantes : proportion de consultation au cabinet versus en VAD, proportion de patients dans chaque classe d'âge de la patientèle de chaque MG. Nous voulions aussi analyser certaines données de notre étude par rapport au profil du MG (sexe, âge, nombre d'année d'installation) afin de tenter d'apporter des éléments de réponse au fait que les taux de participation et d'exclusion pour le motif « Médecin débordé » étaient très différents selon les MG.

Pour ce faire, nous avions sollicité de nouveau les 12 MG ayant participé à l'étude pour qu'ils nous fournissent ces données et leurs Relevés Individuels d'Activité et de Prescriptions (RIAP). Nous n'avons pas pu obtenir ces informations dans un délai suffisant et l'analyse de ces données n'a pu être réalisée. Nous pensons que ces analyses auraient pu être intéressantes afin de vérifier si les données obtenues étaient concordantes avec les données attendues et enfin de déterminer s'il existait un « profil de MG » qui était ou non plus favorable au recueil systématique de l'identité de la PdC et de fournir des informations concernant les DA.

Une nouvelle étude prenant en compte ces données pourrait être intéressante.

Nous pensions initialement montrer un phénomène d'épuisement au fil des 3 semaines d'études avec une baisse du taux de participation et une augmentation du taux d'exclusion pour le motif « Médecin débordé ». Finalement, notre étude n'a pas montré de différence significative suivant les semaines.

La notion de PdC est davantage connue que celle des DA dans notre étude.

Cela peut s'expliquer par le fait que le terme de PdC est plus explicite que celui de DA. De plus, le dispositif de la PdC (2002) est plus ancien que celui des DA (2005). D'autre part, la désignation d'une PdC est généralement demandée de façon systématique dans le cadre d'une hospitalisation (26,31) comme cela est prévu par la loi Kouchner du 4 mars 2002 (9) donc mieux connue du grand public. Néanmoins, on peut aussi supposer que la PdC est parfois confondue avec la « personne à prévenir », et donc surestime le taux de personnes connaissant la notion de PdC. La personne à prévenir est définie sur le site du Ministère Français <a href="https://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a> comme la personne qui est alertée par téléphone en cas d'aggravation de l'état de santé du patient (31). Le Centre Hospitalier (CH) Sud Essonne précise sur son site

internet que « les informations qui peuvent être communiquées à la personne à prévenir sont limitées et ne peuvent en aucun cas se situer dans le champ des informations couvertes par le secret médical et professionnel. A l'inverse, les informations pouvant être communiquées à la PdC sont les mêmes que celles qui le sont au patient » (32). La PdC est amenée à jouer un rôle dans la relation de soin contrairement à la personne à prévenir. Les deux rôles peuvent être tenus par la PdC (26).

Une enquête menée par Guyon et al. au CH Universitaire de Nancy en Avril 2011 (33) avait montré des résultats similaires. Elle avait été réalisée à l'aide d'un questionnaire auto-administré concernant la PdC et les DA, interrogeant les patients et leurs accompagnants dans la salle d'attente des bureaux d'admission de l'hôpital. 376 réponses avaient été obtenues. Plus des trois-quarts (88,6 %) des personnes connaissaient la PdC (contre 55,9 % dans notre étude) et 71,7 % d'entre elles faisaient la distinction entre la PdC et la personne à prévenir. Par contre plus de la moitié des patients interrogés (57,5 %) ne connaissaient pas les DA (contre 69,9 % dans notre étude). Les différences de pourcentage obtenues entre cette étude et la nôtre peuvent s'expliquer par le fait que leur population était potentiellement davantage sensibilisée aux soins médicaux, pathologies chroniques ou graves, car recrutée à l'hôpital. Notre population est peut-être plus représentative de la population générale car consultait auprès d'un MG.

La proportion de patient sachant ce qu'était une PdC était plus importante dans la catégorie des patients âgés de 51-70 ans. Nous pensons que c'est peut-être parce qu'il s'agit d'un âge où l'on est plus fréquemment désigné par ses proches et en particulier par ses parents qui ont des âges approchant ceux de la FdV.

La connaissance de la notion de PdC était aussi plus importante chez les patients se considérant en mauvaise santé ce qui semble cohérent dans cette population se sentant davantage concernée par la FdV. On retrouve ce même lien significatif entre connaissance des DA et auto-évaluation de « mauvaise santé ».

Par contre un résultat surprenant de notre étude concernant la connaissance des DA est que les femmes connaissaient mieux ce dispositif que les hommes de façon statistiquement significative. Cet élément avait également été retrouvé dans l'étude réalisée par Guyon et al. en 2011 précédemment citée (33) mais aussi dans une thèse datant de 2016 (bien que dans cette étude, le résultat n'était pas statistiquement significatif) (34). Nous ne savons pas actuellement s'il existe un lien direct pouvant expliquer cette différence et la raison exacte

reste méconnue. Notre étude ne nous permet pas aujourd'hui d'en tirer de conclusion. Une étude par méthode qualitative explorant les ressentis des patients lorsque leur MT aborde ces questions pourrait nous éclairer.

Enfin, la proportion de patients ne connaissant ni la notion de PdC ni la notion de DA était plus importante dans la catégorie des patients âgés de plus de 71 ans (p < 0,05). La méconnaissance des DA dans cette catégorie de population avait déjà été démontrée dans une étude menée en 2011 (35) chez des patients âgés de plus de 75 ans (186 patients inclus) dans laquelle 90 % des patients interrogés répondaient ne jamais avoir entendu parler des DA. Malgré l'évolution des lois (11) et la Campagne nationale d'information grand public sur la FdV lancée par l'ancienne Ministre la santé Marisol Touraine en Février 2017 (36), ce constat semble être toujours d'actualité. C'est pourtant la catégorie de patients vers laquelle nos actions de sensibilisation et d'information devraient être prioritaires.

L'une des enquêtes majeures ayant permis de connaître les circonstances de la FdV en France a été menée conjointement en 2012 par l'Observatoire National de la Fin de Vie (ONFV) et l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), sur un échantillon de 14 999 décès survenus en France en 2009 (37). Elle consistait à interroger pour chaque décès le médecin ayant rempli le certificat de décès. Dans cette enquête, 38 % des patients décédés avaient désigné une PdC (12,6 % dans notre étude) et seuls 2,5 % avaient rédigé leurs DA (2,4 % dans notre étude). Le caractère exceptionnel de la rédaction des DA est également mentionné dans le rapport de la Commission de réflexion sur la FdV menée en 2012 par le Professeur Sicard à la demande du Président de la République François Hollande (38). Ces chiffres datant de 2009, on aurait pu imaginer que 10 ans plus tard la diffusion des dispositifs de FdV se soit améliorée.

En marge des péripéties judiciaires de l'affaire Vincent Lambert, la question de la diffusion de ces dispositifs a été récemment de nouveau médiatisée et a mis en lumière des failles persistantes (19,39). Selon les nouveaux chiffres du Comité National de Fin de Vie et des Soins Palliatifs (CNFVSP) présentés le 20 mai 2019 (40), seulement 13 % des Français de plus de 50 ans ont rédigé des DA (contre 2,9 % dans notre étude) et 34 % ont l'intention d'en rédiger (contre 14,6 % dans notre étude). Bien que ces chiffres montrent une évolution par rapport à 2018 (11 % avaient rédigé des DA et 32 % avaient l'intention d'en rédiger), le

dispositif semble encore insuffisant. De plus, la connaissance de la loi Leonetti-Claeys évolue peu : 59 % des Français en connaissent l'existence (contre 60 % en 2018) et 40 % savent qu'elle met en place les DA (contre 42 % en 2018).

« On a une loi Claeys-Leonetti qui est quelque chose de solide (...) mais qui n'est pas connue et qui n'est pas appliquée », a estimé Jean-François Delfraissy, Président du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) (41).

Chez les patients connaissant déjà les dispositifs de PdC et des DA, la moitié étaient intéressés pour les investir. Et chez les patients ne connaissant pas ces dispositifs, les troisquarts demandaient à avoir plus d'informations à ce sujet. Ce résultat est encourageant et montre un intérêt certain de la population pour la FdV.

Néanmoins, on constate aussi un nombre non négligeable de patients refusant d'investir ces dispositifs de PdC et de DA (regroupant à la fois les patients refusant de désigner une PdC et/ou de rédiger des DA, et à la fois les patients refusant d'avoir plus d'informations sur la PdC et/ou les DA).

Il est important de respecter ces refus car il n'existe aucune obligation pour le patient de s'en saisir et la désignation de la PdC et la rédaction des DA ne doivent pas être réduites à de simples contraintes administratives. De plus, il a été démontré dans la littérature que fournir des informations non désirées à ce groupe de patients pouvait générer chez eux de l'angoisse et se posait alors la question éthique du bénéfice pour le patient de la démarche d'information (22). L'information donnée venait bousculer des mécanismes défensifs et compromettre l'adaptation à la réalité. Une autre étude suggérerait même que les discussions sur la FdV chez ce type de patient pourraient paradoxalement induire un recours plus fréquent à des soins agressifs inappropriés en FdV (42).

Dans le sondage réalisé par l'institut BVA en 2018 (30), 47 % des patients n'ayant pas rédigé leurs DA déclaraient que c'était parce qu'ils faisaient confiance à leurs proches pour décider pour eux, et 33 % parce qu'ils n'avaient pas envie de se projeter dans ce futur-là.

Dans l'étude de 2011 concernant des personnes âgées de plus de 75 ans précédemment citée (35), 42 % des patients ne se sentaient pas concernés, 36 % percevaient les DA comme inutiles voire dangereuses, et 22 % refusaient d'anticiper ou de parler de ce sujet.

Nous pensons toutefois que le fait de proposer peut susciter une réflexion chez ces patients : évoquer le sujet de façon simple, rapide, non insistante mais adaptée à la manière d'une intervention brève pourrait diminuer le risque anxiogène. Ils pourraient ainsi identifier des personnes ressources qui seront à leur disposition si un jour ils décident de désigner une PdC et/ou de rédiger des DA.

Chez les patients souhaitant plus d'informations sur la PdC et/ou les DA, on remarque que le formulaire INFORMATION papier est facilement accepté (88,6 %).

Une revue systématique de la littérature réalisée en 2010 (43) révélait déjà que la méthode la plus efficace pour accroître l'utilisation des DA était la combinaison : de matériel informatif (brochure, dépliant, affiche etc.) donné au patient, et de conversations répétées au cours des consultations avec les professionnels de santé. En effet, la majorité des études identifient que l'interaction directe entre les patients et les professionnels de santé est très efficace (24,43–45). L'utilisation de matériel informatif passif, isolée, n'augmente pas de façon significative les taux de rédaction des DA.

Une thèse réalisée en 2016 confirme ces éléments (34). 101 patients consultant auprès du cabinet de leur MG ont été interrogés en fin de consultation par une interne sur l'applicabilité du recueil des DA. Les trois-quarts d'entre eux pensaient que le moyen d'information le plus pertinent était la remise en mains propres d'une brochure d'information commentée directement par le MT. A noter également que 86 % souhaitaient aussi être informés via une campagne médiatique. Enfin, la moitié des patients de cette étude étaient favorables à une consultation dédiée à ce sujet. Nous retrouvons exactement les mêmes résultats dans notre étude.

La proportion de patients acceptant le rendez-vous ultérieur était plus importante de façon significative dans la catégorie des patients âgés de plus de 71 ans. Le MG doit donc peut-être cibler davantage cette population pour proposer un Rdv ultérieur dédié. On peut supposer que les patients moins âgés préfèrent s'informer dans un premier temps via les médias et internet avant de s'engager dans une telle consultation.

Environ 1/3 des patients ont refusé la proposition de Rdv ultérieur. Il faut néanmoins se souvenir que ces patients ne connaissaient pas à priori les dispositifs de PdC et de DA avant la consultation et ont pu être pris au dépourvu : leur refus peut être légitime. Un temps de réflexion semble nécessaire pour investir de tels dispositifs (25).

Une étude réalisée dans un service de dialyse chronique (46) proposant à des patients de rédiger leurs DA après une information orale révèle qu'un certain nombre d'entre eux acceptaient de prendre un Rdv dédié ultérieur puis annulaient au dernier moment ou demandaient un délai de réflexion supplémentaire. L'abord des DA nécessite du temps dédié, mais l'insistance du professionnel de santé pourrait être inconfortable pour les patients.

L'ensemble de ces éléments nous conduisent à discuter de propositions, visant à améliorer les connaissances et l'investissement des patients concernant la désignation de la PdC et la rédaction des DA.

Au niveau national, nous pensons que diverses mesures pourraient inciter à améliorer la diffusion des dispositifs de FdV que sont la désignation d'une PdC et la rédaction de DA. Compte tenu de la durée longue de consultations dédiées, le MT pourrait être rémunéré pour cet accompagnement à l'élaboration de DA (24,25): via une cotation spéciale type « Consultation longue » ou « complexe ».

Afin d'améliorer les connaissances des MG sur les SP, la création d'un livret national répertoriant les différents actes techniques de SP a été proposé (23) et nous semble intéressante.

L'assurance maladie pourrait également adresser à tous les patients une information simple issue de la campagne nationale. Son site <a href="www.ameli.fr">www.ameli.fr</a> pourrait relayer ces informations de façon directe, en plus du simple lien vers les sites spécifiques actuels. A l'âge de 50 ans l'invitation de tous les patients aux dépistages organisés des cancers colorectaux et du sein (23), pourrait être accompagnée de nouveau d'un formulaire d'information et d'un formulaire modèle pour la PdC et les DA. Ces formulaires inviteraient le patient à contacter son MT s'il souhaite plus d'informations à ces sujets. On sait que la FdV coûte cher (24) et bien que l'effet des DA sur ces coûts n'ait pas encore été démontré de façon certaine, on peut supposer

que les DA permettraient de réduire les thérapeutiques inutiles et donc les coûts de la FdV. Cet élément pourrait être une motivation pour l'assurance maladie à investir un tel projet.

Nous avons également retrouvé dans la littérature le « Physicians Order for Life-Sustaining Treatment » (POLST) (8,24). Il s'agit d'un formulaire élaboré avec l'aide obligatoire d'un médecin ou soignant, très utilisé aux Etats Unis dans la plupart des états (présenté en Annexe 8). C'est une « instruction » donnée aux médecins pour aider les patients gravement malades ou médicalement fragiles au regard de leur âge, à mieux contrôler les soins de leur FdV, et en cas d'urgence. Il ne remplace pas les DA mais les complète : les DA concerneraient tous les patients adultes quel que soit leur état de santé (souhaits « généraux » pour la FdV); le POLST concernerait les patients malades (souhaits spécifiques). Ce document de couleur rose vif est facilement repérable dans le dossier médical du patient. Le patient le remplit ou non, selon son choix, puis il est obligatoirement signé par le médecin, et éventuellement par le patient (recommandé mais non obligatoire). On y « coche » les types de traitement médical que le patient souhaite recevoir en FdV (réanimation cardio-respiratoire, administration d'antibiotique et perfusion, intubation et ventilation mécanique, nutrition artificielle etc.). Ce document suit le patient dans ses transferts entre services, hôpitaux ou vers le domicile. Il doit être placé dans un endroit facilement repérable. Le but de ce document est de résoudre le problème du non-respect médical des DA (par absence de participation médicale à l'élaboration des DA, favorisant souvent des DA non pertinentes vis-à-vis du contexte médical, ou par sa non présence dans le dossier médical). La loi autorise tous les professionnels de santé à en parler avec le patient et à l'aider à le remplir, mais seul le médecin signe. Ces POLST permettent d'augmenter significativement le nombre des DA et les admissions en SP (47).

Dans les années 1980–1990, on rapportait des taux de DA de l'ordre de 4–17 % aux Etats-Unis. Ce taux passait en 2008 de 18 % à 36 %, selon un rapport du HHS (Health and Human Service) au Sénat américain. Le taux de 30 % semble refléter la moyenne en 2015 de prévalence des DA aux États-Unis. On retrouve des taux élevés dans des contextes particuliers et sans doute propices aux DA, comme dans les maisons de retraite (70 %) et pour les patients en SP (93 %) (24). Ces taux sont plus élevés qu'en France mais l'émergence des DA est bien plus ancienne aux Etats-Unis et le système de santé est très différent du nôtre.

Une fois les DA rédigées et/ou la PdC désignée se pose la question de la disponibilité de ces informations au moment où l'on en a besoin. Plusieurs pistes paraissent intéressantes à

développer : création d'un registre national proposée par le CCNE (48), intégration de ces informations dans le Dossier Médical Partagé (DMP) actuellement en pleine expansion, ou encore création d'une carte (49) sur un format standardisé national sur laquelle il serait indiqué que le patient dispose de DA avec les coordonnées de sa PdC et de son MT.

Au niveau local, nous avons cherché à réfléchir à la façon d'intégrer l'information concernant la PdC et les DA dans les soins courants habituels des MT au sein du PSSR de façon « systématique ».

Les patients et leurs familles souhaitent que le médecin aborde lui-même la question des DA (24,50) probablement par manque de connaissance du sujet et des enjeux (24). Les MG se désignent aussi comme les personnes les plus pertinentes pour informer les patients des dispositifs de FdV (51).

L'un des obstacles majeurs pour les MG à aborder ce sujet est la difficulté à trouver « le bon moment » pour en parler. Dans l'étude de faisabilité réalisée à l'hôpital Cochin (22) précédemment citée, sur un total de 20 patients ayant réalisé le 2ème entretien, le bon moment pour informer les patients de ces dispositifs était pour 11 patients, « en bonne santé », et pour 9, « au début du traitement d'une maladie grave. ». Aucun patient n'a choisi les propositions « lorsque les traitements de la maladie ne sont plus efficaces » ou « à l'approche de la FdV ». 16 patients sur 19 estiment que cette information doit être effectuée de manière systématique.

La plupart des études montrent que la patient a besoin au préalable d'un temps de réflexion avant de pouvoir se lancer dans la rédaction des DA. Il doit donc d'abord être interpellé par le sujet puis accéder facilement à des informations simples puis dans un 3<sup>ème</sup> temps réfléchir au sujet. Enfin, si le patient est intéressé, c'est dans un 4<sup>ème</sup> temps qu'il viendra solliciter son MT pour en parler concrètement.

Pour augmenter le taux de recueil de l'identité de la PdC et des DA, c'est tout le travail en amont qui semble le plus important : interpeller, sensibiliser puis informer le patient et enfin se rendre disponible si le patient le souhaite. C'est avec ces éléments que nous avons élaboré les solutions suivantes.

On pourrait proposer de créer sur les plannings des MG du PSSR, une consultation spécifique qui s'appellerait « Consultation PdC/DA » avec un code couleur particulier et une durée de 30 minutes. Chaque MG sera libre de déterminer quand il souhaite intégrer ces créneaux à son planning (jour de la semaine et horaire) et nous suggérons que chaque MG

dans l'idéal pourrait proposer à ses patients un minimum de 2 créneaux par semaine. Certains MG ont leur planning disponible sur internet, ouvert à la prise de Rdv directe par leurs patients : créer cette « Consultation PdC/DA » entrainerait également l'affichage de cette volonté auprès des patients.

Le patient serait informé par les MT qu'il s'agit d'une consultation dédiée uniquement à la discussion sur la thématique de la PdC et des DA. A l'issue de cette consultation, le MG ne devrait pas réclamer la rédaction des DA, l'essentiel étant surtout de fournir des informations au patient à ce sujet et l'aider dans sa réflexion. Les DA ne doivent pas être réduites in fine à une simple formalité administrative.

Si le patient rédige ses DA et/ou désigne une PdC, le MG pourrait lui remettre une carte que le patient garderait sur lui sur laquelle il serait indiqué que la patient a rédigé ses DA, les coordonnées de son MT et les coordonnées de sa PdC : ces éléments seraient consignés dans le dossier médical et le DMP.

Pour ces créneaux de « Consultation PdC/DA », nous avons pensé ensuite à établir un protocole. Il précise les situations dans lesquelles les professionnels de santé du pôle pourraient proposer la désignation de la PdC et la rédaction des DA. Nous avons défini plusieurs situations prototypiques : elles sont présentées dans le Tableau 4.

Les formulaires INFORMATION et MODELE cités dans ce tableau seraient proches de ceux utilisés dans notre étude (présentés en *Annexe 2 et 3*).

Bien que de nombreuses autres situations puissent être propices à informer les patients sur ces thématiques, nous pensons que ces 5 situations offrent un contexte favorable et approprié pour aborder le sujet. L'idée est dans un 1<sup>er</sup> temps, de se fixer des objectifs raisonnables, en termes d'évolution des pratiques des MG.

Quand proposer ?	Qui propose?	Comment ?	Commentaire
Situation n°1:  Un nouveau patient demande à intégrer le PSSR	Les secrétaires	Remettre au patient un formulaire expliquant le fonctionnement du cabinet/PSSR, associé à un formulaire INFORMATION et un formulaire MODELE	Préciser au patient que le remplissage du formulaire MODELE n'est pas obligatoire, mais est recommandée au sein du PSSR; Proposer d'en discuter avec le MT
Situation n°2:  Le patient demande à un des MG du PSSR de devenir son nouveau MT	Le MT	Remettre au patient un formulaire INFORMATION et un formulaire MODELE; les expliquer	Préciser au patient que s'il le souhaite, il existe des créneaux de consultation dédiés pour discuter et/ou aider à la rédaction du formulaire MODELE
Situation n°3:  Le MT réalise une demande d'ALD pour l'un de ses patients	Le MT	Remettre au patient un formulaire expliquant ce qu'est une ALD, avec un formulaire INFORMATION +/- le formulaire MODELE	Préciser au patient que s'il le souhaite, il existe des créneaux de consultation dédiés pour discuter et/ou aider à la rédaction du formulaire MODELE.  (La découverte récente d'une pathologie pouvant être difficile, le MG décide de donner ou non de suite le formulaire MODELE selon la situation)
Situation n°4:  Le patient aborde spontanément le sujet de la FdV	Tous les professionnels du PSSR	Proposer au patient le formulaire INFORMATION et le formulaire MODELE	Si le patient accepte ces formulaires, l'informer qu'il existe des créneaux de consultation dédiés avec leur MT.
Situation n°5:  Le patient a 18 ans	Tous les professionnels du PSSR	Proposer au patient le formulaire INFORMATION et le formulaire MODELE	Si le patient accepte ces formulaires, l'informer qu'il existe des créneaux de consultation dédiés avec leur MT.

<u>Tableau 4</u>: Proposition d'informations ou de consultation dédiée concernant la PdC et les DA.

Nous avons également pensé à créer au sein du PSSR, une semaine « Personne de Confiance et Directives Anticipées : nous devons en parler ! ». Il existe déjà au Canada une semaine des SP (qui a eu lieu du 5 au 11 mai 2019) (52). En France la SFAP promeut la Journée mondiale des SP programmée le 12 octobre 2019 (53). Notre semaine de sensibilisation se déroulerait plutôt lors de la dernière semaine du mois de Juin. Cette période n'a pas été choisie au hasard : il nous semble qu'au début de l'été et les vacances scolaires approchant, les patients mais aussi les MG seraient plus disponibles qu'en période automno-hivernale.

Une semaine auparavant, des affiches dans les salles d'attente et des brochures donnant des informations sur ce que sont une PdC et les DA, seraient mises à disposition des patients pour les sensibiliser aux sujets. Tous les professionnels de santé du PSSR (MG, Infirmières, Secrétaires, Kinésithérapeutes, Pharmaciens, Psychologues etc.) devraient tenter d'interpeller les patients sur le sujet et les informer que des créneaux de consultation avec leur MT seraient spécialement ouverts la semaine suivante. Chaque MG pourrait alors consacrer 2 créneaux de « Consultation PdC/DA » par jour durant cette semaine spéciale.

Enfin, l'un des freins évoqués par les MG pour aborder ce sujet est le manque de formation et de connaissances : nous avons pensé à créer une demi-journée par an qui aurait lieu le dernier vendredi du mois de mai et qui s'intitulerait « Journée PdC et DA pour les professionnels de santé ». Elle serait organisée par le PSSR et des intervenants « spécialistes/experts » seraient conviés : médecins et équipes paramédicales (IDE, AS) du service de SP du CH de Rodez et membres du réseau de SP Palliance 12. Palliance 12 est une association à but non lucratif financée par l'Agence Régionale de Santé. C'est un réseau de santé départemental au service de patients en SP ou atteints de maladie chronique, de leurs proches et des professionnels de santé qui les prennent en charge. Les interventions de ce réseau sont gratuites pour les usagers. La difficulté des formations est de s'extraire de la théorie et de permettre, surtout dans des thématiques ou le savoir-faire, le savoir être et la connaissance des professionnels alentours... sont primordiaux.

Lors de cette demi-journée, les MG ou les paramédicaux du PSSR apporteraient des situations, vécues, en cours ou passées, sous forme de petits cas cliniques qui leurs ont posé problème. Les problématiques devraient concerner la PdC ou les DA. Les cas cliniques seraient présentés et discutés avec leurs pairs et les experts. L'objectif étant de réfléchir ensemble sur sa pratique professionnelle afin de l'enrichir en la confrontant à l'expérience du groupe et aux données actuelles de la recherche, afin d'élaborer ensemble des solutions pratiques (54). Cette organisation pédagogique a été empruntée aux ateliers dénommés

« Groupes Tutorés Thématisés » mis en place par le Département Universitaire de Médecine Générale de Toulouse, afin de développer les compétences des internes dans les champs de la communication et la relation médecin-malade. Les MG pourraient également profiter de ces ateliers pour poser d'éventuelles questions plus « techniques » concernant les SP. Nous postulons en effet que si le MG est confiant sur les réponses qu'il peut apporter au patient et son entourage, il se sentira plus légitime et à l'aise pour aborder le sujet de la FdV avec ses patients.

Ce type de formation auprès d'experts est d'ailleurs ce que la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement propose. Elle comporte notamment un volet 4 « Mieux accompagner la fin de vie » : Compte tenu du rôle déterminant des MT et des médecins coordinateurs, des actions de formation « en équipe » devaient être mises en place, en lien avec les équipes mobiles ou les réseaux de SP existants (55).

## V. **CONCLUSION**

Les directives anticipées (DA) sont avant tout conçues pour permettre l'expression du patient hors d'état d'exprimer sa volonté. Elles sont de ce fait étroitement liées à la désignation de la personne de confiance. Elles doivent contribuer aux décisions médicales en fin de vie. Elles sont pressenties comme permettant la diminution des souffrances induites par des thérapeutiques devenues inutiles ou indésirables. En limitant les traitements vains mais agressifs, elles devraient limiter une dégradation de la qualité de vie des patients et la moins grande adaptation du deuil de l'entourage. Les patients sans famille ni proches et sans DA « bénéficient » de soins plus longs et agressifs, administrés « par défaut ».

Or même avec l'aide d'un médecin, il est souvent complexe pour un patient de se préfigurer la portée exacte de choix, tels qu'ils se poseront un jour. Néanmoins, envisager sa propre fin n'est ni facile, ni le souhait de tous.

D'après notre travail, le recueil systématique par le médecin généraliste (MG), des souhaits des patients, à propos de la personne de confiance et des DA, lors d'une consultation lambda de médecine générale, est faisable. Le principal frein était lié au fait que le MG « était débordé ». Les questionnaires ont été remplis en consultation, rarement en visite à domicile. 55,9 % des patients savaient ce qu'était la personne de confiance ; 25,1 % des patients savaient ce qu'étaient les DA. Chez les patients sachant ce qu'étaient personne de confiance ou DA: 49,1 % souhaitaient désigner une personne de confiance et 50,4 % rédiger leurs DA. 73,6 % des patients ne sachant pas ce qu'était la personne de confiance, et 76,3 % de ceux ne sachant pas ce qu'étaient les DA : souhaitaient davantage d'informations. 88,6 % acceptaient le formulaire papier d'information ; 49,9 % acceptaient un rendez-vous ultérieur dédié.

La discussion de ces résultats a permis d'élaborer un projet médical, pluri professionnel, coordonné autour d'un bassin de santé, en vue d'améliorer les connaissances et le taux de décision des patients pour la PdC et les DA.

Doyen de la Faculté

Vu permis d'imprimer e Doyen de la Faculté edecine Rangueil

Toulous, le 7 novembre 2019

Président de Jury

## VI. Références bibliographiques

- 1. INSEE Institut national de la statistique et des études économiques. Espérance de vie Mortalité Tableaux de l'économie française | Insee [Internet]. 2018 [cité 22 sept 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303354?sommaire=3353488">https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303354?sommaire=3353488</a>
- 2. Ferhati M. La collégialité en médecine générale dans les situations de fin de vie à domicile : enjeux, freins et leviers. Une étude qualitative auprès de 20 médecins généralistes. Thèse d'exercice : Médecine : Rouen ; 2018.
- 3. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Maresca B. Vingt ans après les premières unités, un éclairage sur le développement des soins palliatifs en France. juin 2008;94. Disponible sur : < https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/serieetud78.pdf>
- 4. Circulaire relative à l'organisation des soins et à l'accompagnement des malades en phase terminale [Internet]. [cité 30 sept 2019]. Disponible sur : <a href="http://www.sfap.org/system/files/circulaire-laroque.pdf">http://www.sfap.org/system/files/circulaire-laroque.pdf</a>
- 5. Saffon N., Equipe RESONANCE, Les soins palliatifs [Internet]. [cité 19 oct 2019]. Disponible sur : <a href="http://www.medecine.ups-tlse.fr/du\_diu/fichiers/saffon/Les%20soins%20palliatifs.pdf">http://www.medecine.ups-tlse.fr/du\_diu/fichiers/saffon/Les%20soins%20palliatifs.pdf</a>
- 6. Code de la santé publique Article L1110-10. Disponible sur : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665%">https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665%</a> 65&idArticle=LEGIARTI000006685753&categorieLien=id>
- 7. HAS, Les Directives Anticipées, Avril 2016 [Internet]. [cité 30 sept 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2016-03/da\_professionnels\_v11\_actualisation.pdf">https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2016-03/da\_professionnels\_v11\_actualisation.pdf</a>
- 8. HAS, Note méthodologique et de synthèse documentaire, « Pourquoi et comment rédiger ses directives anticipées?», Avril 2016 [Internet]. [cité 30 sept 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2016-03/note\_methodo\_da\_version\_web.pdf">https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2016-03/note\_methodo\_da\_version\_web.pdf</a>
- 9. Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. 2002-303 mars 4, 2002. Disponible sur : < https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000227015>
- 10. Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie. Disponible sur : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000446240&categorieLien=id">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000446240&categorieLien=id</a>
- 11. Loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie. 2016-87 févr 2, 2016. Disponible sur : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031970253&categorieLien=id">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031970253&categorieLien=id</a>

- 12. DICOM Champion L. Le plan national « Soins Palliatifs 2015-2018 » [Internet]. Ministère des Solidarités et de la Santé. 2019 [cité 30 sept 2019]. Disponible sur : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/findevie/ameliorer-la-fin-de-vie-en-france/article/le-plan-national-soins-palliatifs-2015-2018">https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/findevie/ameliorer-la-fin-de-vie-en-france/article/le-plan-national-soins-palliatifs-2015-2018>
- 13. Touraine M. Marisol TOURAINE lance une campagne d'information pour inviter les professionnels de santé à parler de la fin de vie avec leurs patients La fin de vie : parlons-en avant. 12 déc 2016;1. Disponible sur : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/marisol-touraine-lance-une-campagne-d-information-sur-la-fin-de-vie-pour">https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/marisol-touraine-lance-une-campagne-d-information-sur-la-fin-de-vie-pour>
- 14. Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), Directives Anticipées, Février 2015 [Internet]. [cité 30 sept 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/rapport/wox0ll/medecins-sante-connectee.pdf">https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/rapport/wox0ll/medecins-sante-connectee.pdf</a>
- 15. Ministère de la santé, Directives anticipées: J'exprime par écrit mes volontés pour ma fin de vie. [Internet]. [cité 8 sept 2019]. Disponible sur : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fichedirectivesanticipe">https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fichedirectivesanticipe</a> es 10p exev2.pdf>
- 16. HAS Haute Autorité de Santé. Guide patient, Rédiger ses directives anticipées [Internet]. Haute Autorité de Santé. 2016 [cité 14 oct 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.hassante.fr/jcms/c\_2722363/fr/pour-tous-comment-rediger-vos-directives-anticipees">https://www.hassante.fr/jcms/c\_2722363/fr/pour-tous-comment-rediger-vos-directives-anticipees</a>
- 17. France 3, Forboteaux I. Vincent Lambert: au-delà de la polémique, l'histoire d'un homme [Internet]. France 3 Grand Est. 2018 [cité 16 oct 2019]. Disponible sur : <a href="https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/marne/reims/vincent-lambert-au-dela-polemique-histoire-homme-1455971.html">histoire-homme-1455971.html</a>
- 18. Favereau E. L'affaire Vincent Lambert en sept chapitres [Internet]. Libération.fr. 2019 [cité 16 oct 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.liberation.fr/france/2019/07/11/l-affaire-vincent-lambert-en-sept-chapitres">https://www.liberation.fr/france/2019/07/11/l-affaire-vincent-lambert-en-sept-chapitres</a> 1738587>
- 19. Journal International de Médecine. Directives anticipées : un dispositif insuffisant ? JIM.fr [Internet]. 22 mai 2019 [cité 8 sept 2019] ; Disponible sur : <a href="http://www.jim.fr/edocs/directives\_anticipees\_un\_dispositif\_insuffisant\_\_177726/document\_actu\_pro.phtml">http://www.jim.fr/edocs/directives\_anticipees\_un\_dispositif\_insuffisant\_\_177726/document\_actu\_pro.phtml</a>
- 20. La Dépêche. Nouveau rebondissement dans l'affaire Vincent Lambert : les traitements interrompus doivent reprendre [Internet]. ladepeche.fr. 2019 [cité 16 oct 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.ladepeche.fr/2019/05/21/nouveau-rebondissement-dans-laffaire-vincent-lambert-les-traitements-interrompus-doivent-reprendre,8212180.php">https://www.ladepeche.fr/2019/05/21/nouveau-rebondissement-dans-laffaire-vincent-lambert-les-traitements-interrompus-doivent-reprendre,8212180.php</a>
- 21. L'Est Républicain. Société. Directives anticipées : comment ça marche. 21 juill 2019 [cité 22 sept 2019] ; Disponible sur : <a href="https://www.estrepublicain.fr/france-monde/2019/07/11/directives-anticipees-comment-ca-marche">https://www.estrepublicain.fr/france-monde/2019/07/11/directives-anticipees-comment-ca-marche</a>
- 22. Vinant P, Rousseau I, Huillard O, Goldwasser F, Guillard M-Y, Colombet I. Respect des volontés en fin de vie : étude de faisabilité d'une information sur la personne de confiance et les directives anticipées. Bull Cancer (Paris). mars 2015;102(3):234-44. Disponible sur : <a href="https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01372365/document">https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01372365/document</a>

- 23. Marque-Pillard F. Personne de confiance et directives anticipées en médecine générale: quel cadre à la discussion sur la fin de vie ? : étude qualitative par focus group. Thèse d'exercice : Médecine : Nancy ; 2017. Disponible sur : <a href="https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01931926/document">https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01931926/document</a>
- 24. Nasser BA, Attias A, Baghdadi H, Baumann A, Bazin JE, Beydon L, et al. Directives anticipées. [Internet]. 18 juin 2015 [cité 19 oct 2019] ; Disponible sur : <a href="https://www-em-premium-com-s.docadis.ups-tlse.fr/article/985213/resultatrecherche/1">https://www-em-premium-com-s.docadis.ups-tlse.fr/article/985213/resultatrecherche/1</a>
- 25. Howard M, Bernard C, Tan A, Slaven M, Klein D, Heyland DK. Advance care planning. Can Fam Physician. août 2015;61(8):663-5. Disponible sur : <a href="https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4541424/">https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4541424/</a>
- 26. Renault A. La personne de confiance. Réanimation. déc 2010;19(8):723-6. Disponible sur : <a href="https://www.srlf.org/wp-content/uploads/2015/12/1012-Reanimation-Vol19-N8-p723\_726.pdf">https://www.srlf.org/wp-content/uploads/2015/12/1012-Reanimation-Vol19-N8-p723\_726.pdf</a>
- 27. Stein RA, Sharpe L, Bell ML, Boyle FM, Dunn SM, Clarke SJ. Randomized Controlled Trial of a Structured Intervention to Facilitate End-of-Life Decision Making in Patients With Advanced Cancer. J Clin Oncol. 29 juill 2013;31(27):3403-10. Disponible sur: <a href="https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/23897967">https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/23897967</a>>
- 28. Wright AA, Zhang B, Ray A, Mack JW, Trice E, Balboni T, et al. Associations between end-of-life discussions, patient mental health, medical care near death, and caregiver bereavement adjustment. JAMA J Am Med Assoc. 8 oct 2008;300(14):1665-73. Disponible sur: <a href="https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/18840840">https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/18840840</a>
- 29. Lebon PC. La rédaction des directives anticipées : quel ressenti ? Thèse d'exercice : Médecine : Lille ; 2014. Disponible sur : <a href="https://pepite-depot.univ-lille2.fr/nuxeo/site/esupversions/e47e32e6-0b80-4c15-a0e7-f0a96612d57b">https://pepite-depot.univ-lille2.fr/nuxeo/site/esupversions/e47e32e6-0b80-4c15-a0e7-f0a96612d57b</a>
- 30. BreakingWeb. Le regard des Français et des médecins généralistes sur les directives anticipées Sondage BVA pour le Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie [Internet]. BVA Group. [cité 30 sept 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.bva-group.com/sondages/regard-français-medecins-generalistes-directives-anticipees-sondage-bva-centre-national-soins-palliatifs-de-fin-de-vie/">https://www.bva-group.com/sondages/regard-français-medecins-generalistes-directives-anticipees-sondage-bva-centre-national-soins-palliatifs-de-fin-de-vie/</a>
- 31. Direction de l'information légale et administrative. Santé : qu'est-ce qu'une « personne de confiance » ? [Internet]. 2019 [cité 17 oct 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32748">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32748</a>
- 32. CH Sud Essonne. La personne de confiance et la personne à prévenir | CH Sud Essonne [Internet]. 2013 [cité 17 oct 2019]. Disponible sur : <a href="http://www.ch-sudessonne.fr/votre-sejour/vos-droits/la-personne-de-confiance-et-la-personne-a-prevenir">http://www.ch-sudessonne.fr/votre-sejour/vos-droits/la-personne-de-confiance-et-la-personne-a-prevenir</a>
- 33. Guyon G, Garbacz L, Baumann A, Bohl E, Maheut-Bosser A, Coudane H, et al. Personne de confiance et directives anticipées : défaut d'information et de mise en œuvre. Rev Médecine Interne. 1 oct 2014;35(10):643-8.
- 34. Bigourdan Brouard M, Jezzine C, Libot J. Applicabilité du recueil des directives anticipées prévu par la loi Leonetti : enquête auprès de patients en médecine générale en Vendée et Loire-Atlantique. Thèse d'exercice : Médecine générale : Nantes ; 2016.

- 35. Fournier V, Berthiau D, Kempf E, d'Haussy J. Quelle utilité des directives anticipées pour les médecins? [Internet]. 18 juin 2013 [cité 20 oct 2019] ; Disponible sur : <a href="https://www.em-consulte.com/en/article/816221">https://www.em-consulte.com/en/article/816221</a>
- 36. Ministère des affaires sociales et de la santé, Dossier de presse, Lancement de la campagne nationale d'information grand public sur la fin de vie, Février 2017 [Internet]. [cité 24 oct 2019]. Disponible sur : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/17">https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/17</a> 02 20 dp complet.pdf>
- 37. Pennec S, Monnier A, Pontone S, Aubry R. Les décisions médicales en fin de vie en France. nov 2012;4. Disponible sur : <a href="https://www.ined.fr/fr/publications/editions/population-et-societes/decisions-medicales-fin-vie-france/">https://www.ined.fr/fr/publications/editions/population-et-societes/decisions-medicales-fin-vie-france/</a>
- 38. Sicard D. Commission de réflexion sur la fin de vie en France, Rapport à François Hollande, Président de la République Française. 18 déc 2012;198. Disponible sur : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-de-la-commission-de-reflexion-sur-la-fin-de-vie-en-France.pdf">https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-de-la-commission-de-reflexion-sur-la-fin-de-vie-en-France.pdf</a>
- 39. Garré C. EHPAD: une mise en œuvre variable des directives anticipées [Internet]. Le Quotidien du médecin. 2019 [cité 8 sept 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/ethique/ehpad-une-mise-en-oeuvre-variable-des-directives-anticipees">https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/ethique/ehpad-une-mise-en-oeuvre-variable-des-directives-anticipees</a>
- 40. Centre Nationale de Fin de vie et de Soins Palliatifs, Les directives anticipées en mai 2019 : situation générale et dans les EHPAD en particulier, 10 mai 2019 [Internet]. [cité 4 nov 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.parlons-fin-de-vie.fr/wp-content/uploads/2019/05/Etude\_BVA\_directives\_anticip%C3%A9es\_2019.pdf">https://www.parlons-fin-de-vie.fr/wp-content/uploads/2019/05/Etude\_BVA\_directives\_anticip%C3%A9es\_2019.pdf</a>
- 41. Le Figaro. Fin de vie : seuls 13 % des Français ont rédigé leurs directives anticipées. FIGARO [Internet]. 21 mai 2019 [cité 22 sept 2019] ; Disponible sur : <a href="http://www.lefigaro.fr/flash-actu/fin-de-vie-seuls-13-des-français-ont-redige-leurs-directives-anticipees-20190521">http://www.lefigaro.fr/flash-actu/fin-de-vie-seuls-13-des-français-ont-redige-leurs-directives-anticipees-20190521</a>
- 42. Maciejewski PK, Prigerson HG. Emotional Numbness Modifies the Effect of End-of-Life Discussions on End-of-Life Care. J Pain Symptom Manage. mai 2013;45(5):841-7.
- 43. Tamayo-Velázquez M-I, Simón-Lorda P, Villegas-Portero R, Higueras-Callejón C, García-Gutiérrez J-F, Martínez-Pecino F, et al. Interventions to promote the use of advance directives: an overview of systematic reviews. Patient Educ Couns. juill 2010;80(1):10-20.
- 44. Urtizberea M., Promotion des directives anticipées et de la personne de confiance en médecine générale : étude de l'impact d'une affiche promotionnelle et d'un dépliant informatif, 2015 [Internet]. [cité 26 oct 2019]. Disponible sur : <a href="http://www.bichat-larib.com/publications.documents/4977">http://www.bichat-larib.com/publications.documents/4977</a> URTIZBEREA these.pdf>
- 45. Ayllon-Milla S. Impact d'une intervention brève sur les directives anticipées et la personne de confiance auprès de patients consultant en médecine générale [Internet]. Thèse d'exercice : Médecine : Descartes (Paris 5) ; 2014. Disponible sur : <a href="https://hal-descartes.archives-ouvertes.fr/dumas-01127791/document">https://hal-descartes.archives-ouvertes.fr/dumas-01127791/document</a>

- 46. Bourquin, V. Mise en place de directives anticipées dans un service de dialyse chronique : mode d'emploi. Rev Médicale Suisse. 2011;7:2308-11.
- 47. Zafirau WJ, Snyder SS, Hazelett SE, Bansal A, McMahon S. Improving Transitions: Efficacy of a Transfer Form to Communicate Patients' Wishes. Am J Med Qual [Internet]. 10 févr 2012 [cité 30 oct 2019]. Disponible sur : <a href="https://journals-sagepub-com-s.docadis.ups-tlse.fr/doi/abs/10.1177/1062860611427413?journalCode=ajmb">https://journalcode=ajmb</a>
- 48. Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE), Avis n°121 : Fin de vie, autonomie de la personne, volonté de mourir, Juin 2013 [Internet]. [cité 9 oct 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/avis\_121\_0.pdf">https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/avis\_121\_0.pdf</a>
- 49. Haas S, Guedon E, Joly C, Dechelotte P. Directives anticipées : quels enjeux éthiques et quelles recommandations pratiques ? Dir Anticip Quels Enjeux Éthiques Quelles Recomm Prat. 2007; Disponible sur : <a href="https://bdspehesp.inist.fr/vibad/index.php?action=getRecordDetail&idt=369430">https://bdspehesp.inist.fr/vibad/index.php?action=getRecordDetail&idt=369430</a>
- 50. Johnston SC, Pfeifer MP, McNutt R, Adelman HM, Wallach PM, Boero JF, et al. The Discussion About Advance Directives: Patient and Physician Opinions Regarding When and How It Should Be Conducted. Arch Intern Med. 22 mai 1995;155(10):1025-30.
- 51. Wainstein S., Hughes A., Hubert S., Philippart F. Fin de vie et directives anticipées : Perception par les Médecins Généralistes en France par le groupe REQUIEM, Bulletin SNJMG, Octobre 2017 [Internet]. [cité 9 oct 2019]. Disponible sur : <a href="https://reseauprosante.fr/files/revues/file-445.pdf">https://reseauprosante.fr/files/revues/file-445.pdf</a>>
- 52. Association Canadienne de Soins Palliatifs. Soins palliatifs Canada, Semaine nationale des soins palliatifs [Internet]. [cité 4 nov 2019]. Disponible sur : <a href="https://www.acsp.net/nouvelles-et-%C3%A9v%C3%A9nements/la-semaine-nationale-des-soins-palliatifs-2019.aspx">https://www.acsp.net/nouvelles-et-%C3%A9v%C3%A9nements/la-semaine-nationale-des-soins-palliatifs-2019.aspx</a>
- 53. SFAP. Journée mondiale des soins palliatifs [Internet]. [cité 4 nov 2019]. Disponible sur : <a href="http://www.sfap.org/rubrique/journee-mondiale-des-soins-palliatifs">http://www.sfap.org/rubrique/journee-mondiale-des-soins-palliatifs</a>>
- 54. Département Universitaire de Médecine Générale de Toulouse, Les Groupes Thématisés Tutorés [Internet]. [cité 16 oct 2019]. Disponible sur : <a href="https://dumgtoulouse.fr/uploads/aadf7b0e172743e3e08564d3d175d028ff4aef1a.pdf">https://dumgtoulouse.fr/uploads/aadf7b0e172743e3e08564d3d175d028ff4aef1a.pdf</a>
- 55. Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. 2015-1776 déc 28, 2015. Disponible sur : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031700731">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031700731</a>

## VII. Annexes

## **Annexe 1 : Questionnaire**

Quest	tionnaire : Personne de confiance / Directives An	ticipées
	avail de thèse d'une interne concernant la personi ipées. Est-ce que je peux prendre 1 minute avant	ne de confiance et
de commencer poi	ur vous poser quelques questions ? » :	<b>EXCLUSION</b>
Consenteme	nt du patient : 🔲 OUI / NON 🚤 🛶	Refus
1. Sexe (1 réponse svp  2. Age (préciser svp) :	): <b>П</b> Н <b>Г</b> F	□Urgence / inadapté □ Non communicant □ Sous tutelle □ Déjà répondu
3. Déroulement d	e la consultation (1 réponse svp) :	Médecin débordé
Au cabinet	☐ En visite à domicile	(Dans ce cas, nombre de patients non interrogés) = 
Atteint d'un Ne sait pas	nté, sans maladie grave e maladie grave et/ou proche de la fin de votre vie e qu'est une personne de confiance? » (1 réponse sup	
OUI  « Souhaitez- vous en désigner une ? »  (1 réponse svp) :  Oui  Non Déjà désignée Ne sait pas	NON → Donner l'explication suivante :  « C'est une personne que vous désignez et qui sera votre porte-parole auprès du médecin dans le cas où vous ne pourriez plus exprimer votre volonté.  Souhaitez-vous avoir plus d'informations à ce sujet ? » (1 réponse svp) :  Oui Non Non	« Je vous propose alors un formulaire papier avec des informations et/ou d'en rediscuter lors d'une prochaine consultation » :
6. « Savez-vous ce (1 réponse svp) :	e que sont les directives anticipées ? »	formulaire papier (1 réponse svp): Oui
OUI  « Souhaitez- vous les rédiger ? »  (1 réponse svp) :  Oui  Non Déjà fait Ne sait pas	NON → Donner l'explication suivante :  « Ce sont vos volontés exprimées par écrit concernant votre fin de vie dans le cas où vous ne pourriez plus communiquer.  Souhaitez-vous avoir plus d'informations à ce sujet ? » (1 réponse svp) :  Oui  Non  Ne sait pas	Non  8. Accepte un rdv ultérieur (1 réponse svp): □ Oui □ Non

## Annexe 2 : Recto du formulaire MODELE

Directives anticipées	Directives anticipées
4	
Mes directives anticipées <b>Modèle A</b>	Enfin, si mon médecin m'a parlé de manière plus précise d'autres actes ou traitements qui pourraient être entrepris ou maintenus compte tenu de la maladie dont je suis atteint, j'indique ici ceux dont j'accepte ou ceux dont je refuse la mise en œuvre ou la poursuite:
→ Je suis atteint d'une maladie grave	
→ Je pense être proche de la fin de ma vie	
Je rédige les présentes directives anticipées pour le cas où je ne serais plus en mesure de m'exprimer au moment de la fin de ma vie.	3" à propos de la sédation profonde et continue associée à un traitement de la douleur. En cas d'arrêt des traitements qui me maintiennent artificiellement en vie, j'indique ici si je veux ou non bénéficier d'une sédation profonde et continue associée à un traitement de la douleur.
Mes volontés sont les suivantes : propos des situations dans lesquelles je risque de me trouver (par exemple, situation de coma en phase terminale d'une maladie).	c'est-à-dire d'un traitement qui m'endort et a pour objectif la perte de conscience jusqu'à mon décès :
J'indique loi notamment si j'accepte ou si je refuse que l'on me maintienne artificiellement en vie dans le cas où j'aurais définitivement perdu conscience et où je ne pourrais plus communiquer avec mes proches :	
2° à propos des actes et des traitements médicaux dont je pourrais faire l'objet.	
La loi prévoit qu'au titre du refus de l'obstination déraisonnable, ils peuvent ne pas être entrepris ou être arrêtes s'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie.	Fait leàà
Jindique donc ici si J'accepte ou si je refuse qu'ils soient entrepris, notamment :  Une réanimation cardiaque et respiratoire (tube pour respirer) :  Le branchement de mon corps sur un appareil à dialyse rénale :  Une intervention chiruraicale :	Signature
• Autre :	
Si ces actes ou traitements ont déjà été entrepris, j'indique ici si j'accepte ou si je refuse qu'ils soient arrêtés notamment : • Assistance respiratoire (tube pour respirer) : • Dislives rénale :	
· Alimentation et hydratation artificielles :	
. Autre :	
M	7

## Suite Annexe 2 : Verso du formulaire MODELE

Directives anticipées	9	Nom et coordonnées de ma personne de confiance⁴	Si vous ne l'avez pas déjà fait, et si vous le souhaitez, cette fiche vous permet de désigner votre   * personne de confiance ». La loi prévoit que cette personne témoignera de vos volontés et  parliera en votre nom si vous ne pouvez plus vous exprimer : elle sera consultée en premier si  vous n'avez pas rédigé vos directives an anticipées ou si vos directives se trouvaient difficillement  accessibles au moment où votre médecin aurait besoin de les consulter.	lus en mesure de Je soussigné(e) nom, prénoms, date et lieu de naissance	Le l'on continue à désigne la personne de confiance suivante : désigne la personne de confiance suivante : Nom et prénoms :
Directives anticipées		Mes directives anticipées <b>Modèle B</b>	<ul> <li>→ Je pense être en bonne santé</li> <li>→ Je ne suis pas atteint d'une maladie grave</li> </ul>	Je rédige les présentes directives anticipées pour le cas où je ne serais plus en mesure de m'exprimer au moment de la fin de ma vie.  Mes volontés sont les suivantes :	1* à propos des <u>situations</u> dans lesquelles je veux ou je ne veux pas que l'on continue à me maintenir artificiellement en vie (par exemple traumatisme crânien, accident vasculaire cérébral, etc entrainant un « état de coma prolongé » jugé irréversible). J'indique ici notamment si j'accepte ou si je refuse que l'on me maintienne artificiellement en vie dans le cas où j'aurais définitivement perdu conscience et où je ne pourrais plus communiquer avec mes proches:

## Informations : Personne de confiance et Directives anticipées

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fichedirectivesanticipe\_es\_10p\_exev2.pdf Dossier complet avec formulaires modèles prêts à remplir dispanible sur :

## La Personne de confiance

## Quel est le rôle de la personne de confiance ?

La personne de confiance pourra vous accompagner dans vos démarches liées à votre santé et, si un jour vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer : elle pourra recevoir l'information médicale à votre place et sera votre porte-parole

## Qui peut être la personne de confiance ?

assumer cette mission : votre conjoint, un de vos enfants ou un de vos parents, un ami, un proche ou votre médecin traitant. Il est important qu'elle ait bien compris son rôle et donné son accord Toute personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour pour cette mission. Une personne peut refuser d'être votre personne de confiance.

## Quand et comment la désigner ?

Vous pouvez la désigner à tout moment, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un D'autres moments comme les changements de conditions de vie, de votre état de santé ou handicap. La réflexion sur les directives anticipées peut être un moment opportun car la personne de confiance doit connaitre vos souhaits et volontés si un jour vous ne pouvez plus vous exprimer. l'annonce d'une maladie grave sont aussi propices.

La désignation doit se faire par écrit en utilisant le formulaire (disponible sur le lien cité ci-dessus) ou sur papier libre daté et signé en précisant ses nom, prénoms, coordonnées pour qu'elle soit joignable. La personne doit cosigner le document.

## Les Directives anticipées

## Que sont les « directives anticipées » ?

Oe sont vos volontés exprimées par écrit sur les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie si vous êtes dans l'incapacité de vous exprimer.

## Pourquoi rédiger des directives anticipées ?

directives anticipées permettent de faire connaître au médecin vos volonté : sur la mise en route, le vos proches et Que vous soyez en bonne santé, atteint d'une maladie grave ou non, ou à la fin de votre vie, les refus ou l'arrêt d'une réanimation, d'autres traitements ou d'actes médicaux, et sur vos attentes. Cette réflexion peut être l'occasion d'un dialogue avec votre médecin, également de désigner votre personne de confiance.

## Qui peut les rédiger ?

Toute personne majeure a le droit de les écrire, quelle que soit sa situation personnelle. Mais vous êtes libre, ce n'est pas obligatoire.

malade ou porteur d'un handicap. Elles sont valables sans limite de temps mais vous pouvez les Vous pouvez les rédiger à n'importe quel moment de votre vie, que vous soyez en bonne santé, modifier ou les annuler à tout moment.

faire devant vous et devant deux témoins. L'un d'eux doit être votre personne de confiance si vous ous pouvez écrire vos directives anticipées sur un formulaire (disponible sur le lien cité ci-dessus) ou sur simple papier daté et signé. Si vous ne pouvez pas les écrire, demandez à quelqu'un de le

# Quelles informations mettre dans mes directives anticipées ?

conditions que vous souhaitez pour votre fin de vie (accompagnement, lieu de fin de vie...). Vous voulez ou non être maintenu(e) artificiellement en vie, les traitements et techniques médicales que vous ne souhaitez pas (sonde d'alimentation, aide respiratoire...), vos attentes concernant l'aide de soins palliatifs (traitements des douleurs physiques, de la souffrance morale...) mais également les ous pouvez écrire ce que vous redoutez plus que tout (par exemple douleur, angoisse...), si vous / pouvez vous faire aider par votre médecin qui vous expliquera les traitements et les options

## Comment les conserver ?

L'existence de vos directives anticipées doit être connue de votre médecin et de vos proches et elles doivent être facilement accessibles.

Si vous avez un « dossier médical partagé » (dossier numérisécréé avec votre consentement), vous pouvez y faire enregistrer vos directives anticipées ou simplement y signaler leur existence et leur

dossier médical ou infirmier

- Les confier au médecin ou au soignant de votre choix pour qu'il les conserve dans votre Sinon, vous pouvez :
- Et/ou les remettre à votre personne de confiance, à un membre de votre famille ou un

# Comment seront utilisées mes directives anticipées ?

Si un jour vous ne pouvez plus vous exprimer le médecin doit rechercher le plus tôt possible si vous avez écrit vos directives anticipées, en prendre connaissance et les respecter.

I peut arriver que votre situation médicale ne corresponde pas aux circonstances décrites dans vos auprès de votre personne de confiance si vous l'avez désignée, ou à défaut de votre famille ou l'un directives anticipées. Dans ce cas, le médecin demandera l'avis d'au moins un autre médecin pour que les soins et traitements soient les plus proches possibles de vos souhaits. Il devra recueillir de vos proches, le témoignage de votre volonté.

## Et si je ne les ai pas rédigées ?

poursuivre des traitements qui leur sembleraient déraisonnables, c'est-à-dire inutiles ou 뿈 proches resteront la priorité. La loi demande aux médecins de ne pas commencer ou de ne pas médecin consultera votre personne de confiance si vous l'avez désignée ou à défaut vos proches Dans tous les cas votre douleur sera traitée et apaisée. Votre bien-être et celui de vos afin de savoir quelle est votre volonté. Il prendra une décision après avoir consulté un autre disproportionnés, ou qui n'ont d'autre effet que de vous maintenir artificiellement en vie. nédecin, en concertation avec l'équipe de soins.

## Annexe 4: Formulaire d'information et consentement

## FORMULAIRE D'INFORMATION ET CONSENTEMENT - MEDECIN

## LE PROJET DE RECHERCHE:

Je vous invite à participer à cette étude qui s'intègre dans mon travail de thèse afin d'obtenir mon doctorat en médecine générale, sous la direction de Motoko Delahaye, Maître de Conférences Associé au Département Universitaire de Médecine Générale de Toulouse.

Des recommandations de la HAS d'Avril 2016 désignent le médecin traitant comme garant et responsable d'informer ses patients des conditions de rédaction des Directives anticipées (DA) et de la possibilité de désigner une Personne de confiance (PdC). Il s'agit des « informations générales que tout patient ou usager du système de santé reçoit y compris lors d'un simple bilan de santé » selon la HAS. Mais comment en pratique et dans quelles conditions le médecin généraliste doit-il recueillir et fournir ces informations ? Mon étude cherche à étudier la faisabilité en pratique de ces recommandations au sein du Pôle de Santé du Sud Ruthénois.

L'étude se déroulera 1 semaine par mois pendant 3 mois consécutifs. Des affiches dans les salles d'attente seront présentes pour informer les patients de l'étude en cours. Votre participation consiste à remplir au début de chaque consultation un questionnaire anonyme pour tout patient majeur. Selon les réponses fournies par le patient, vous devrez lui remettre soit un document d'information soit un document modèle de rédaction. A l'issue de ces 3 mois, je viendrai récupérer les questionnaires.

Ce document renseigne sur les grandes lignes du déroulement de l'étude, n'hésitez pas à me solliciter si vous avez des questions.

## ANONYMAT ET CONFIDENTIALITE:

Les questionnaires recueillis par vos soins seront totalement anonymes. Aucun nom n'apparaitra dans la thèse ni les communications scientifiques/articles.

Votre participation implique votre accord quant à l'utilisation, par les responsables du projet, des informations récoltées pour un travail de recherche scientifique ultérieur (articles, communications scientifiques...), sous couvert du respect strict de leur anonymat. Après le traitement des données effectué, tous les questionnaires seront détruits.

## PARTICIPATION VOLONTAIRE:

Votre participation à ce projet est totalement volontaire, non rémunérée, et vous êtes libres d'y mettre fin à tout moment et sans justification.

## COMMISSION ETHIQUE:

La Commission Ethique du Département Universitaire de Médecine Générale de Toulouse a été sollicité pour valider ce projet de recherche, et le respect de leurs recommandations est une condition indispensable à la réalisation de ce travail.

Marion SOUILLEAUX		
	ulaire, reconnais que la responsable de ns et consens librement à participer à ce	
Faità:	le:	
Signature du participant :		

## Fiche protocole

<u>Sujet de l'étude</u>: Recueil de l'identité de la personne de confiance et informations sur les directives anticipées, systématiques, par le médecin généraliste en consultation : étude de faisabilité.

## Déroulement de l'étude :

- 4 sites : les 4 cabinets médicaux du Pôle de Santé du Sud Ruthénois
- Chaque médecin qui accepte de participer :
  - o Signe la fiche d'informations et de consentement
  - o Reçoit 1 pochette/semaine d'étude (3 au total) comprenant :
    - 1 fiche PROTOCOLE
    - 1 bloc de 100 questionnaires recto-verso
    - 1 bloc de 50 Documents MODELE
    - 1 bloc de 50 Documents INFO
- Affichage dans les salles d'attente pour informer les patients de l'étude en cours.
- Questionnaire anonyme à remplir par le médecin, au début de chaque consultation pour tout patient majeur. Durée d'administration du questionnaire : < 1 minute</li>
- 1 semaine par mois pendant 3 mois consécutifs soit :
  - o Semaine 1 : du Lundi 20 mai au 24 mai 2019
  - o Semaine 2 : du Lundi 17 Juin au 21 Juin 2019
  - o Semaine 3 : du Lundi 8 juillet au 12 Juillet 2019
- Relevé des questionnaires : Lundi 15 juillet 2019

## Explications du questionnaire :

- Préciser au patient avant de débuter le questionnaire qu'il s'agit d'un questionnaire très rapide auquel il doit répondre par OUI ou NON.
- Critères d'exclusion :
  - o Refus : du patient de répondre au questionnaire
  - <u>Urgence/inadapté</u>: toutes les situations que vous jugerez inappropriées pour questionner le patient (quelques exemples: patient dépressif avec idées suicidaires, patient arrivant en détresse respiratoire, patient agressif etc...)
  - Non communicant: patients déments, grabataires, déficient mental ou sensoriel (sourd, muet), barrière de la langue
  - o Sous Tutelle
  - Déjà répondu : à cocher si le patient vous dit spontanément qu'il a déjà répondu à ce questionnaire
  - o <u>Médecin débordé</u>: ne pas hésiter à cocher cette case si vous estimez ne plus avoir de temps à consacrer au questionnaire! C'est justement l'objectif de ma thèse d'étudier la faisabilité de poser ce type de question lors d'une consultation. Dans ce cas, noter à la fin de la journée le nombre de patients majeurs non interrogés par manque de temps.
- Si 0 critère d'exclusion, commencez à poser la question 4 : c'est le patient qui doit juger de son état de santé et vous ne devez pas l'influencer dans son choix.
- Pour les questions 5 et 6 précisez au patient : « Dites-moi simplement par OUI ou NON : est-ce que vous savez ce qu'est une personne de confiance ? » / « Dites-moi simplement par OUI ou NON : est-ce que vous savez ce que sont les directives anticipées ? »
- Si « OUI » à : souhaite désigner une personne de confiance ou rédiger ses directives anticipées
  - → remettre le Document MODELE
- Si « OUI » à : souhaite plus d'informations sur la personne de confiance et/ou les directives anticipées
  - → remettre le Document INFO

Pour toute information, question, problème... : contacter le chercheur (SOUILLEAUX Marion, tél : xxx).

## Annexe 6 : Affiche d'information présentée en salle d'attente

vous demander l'identité de votre personne de confiance, et vous informer sur les directives Votre médecin traitant ne me fournira que des données totalement anonymes : votre nom Mon travail de thèse en Médecine Générale porte sur la Personne de confiance et les Directives anticipées. D'après des recommandations récentes votre médecin traitant peut Ces informations pourraient être utiles dans le cas où vous ne seriez plus capable d'exprimer Ce questionnaire n'est pas obligatoire : vous avez le droit de refuser d'y répondre. anticipées, pour les noter dans votre dossier médical partagé. En vous remerciant d'avance de votre participation, (Interne en Médecine Générale, médecin remplaçante) n'apparaîtra jamais dans ma thèse. Chère patiente, Cher patient, vous-mêmes vos volontés. SOUILLEAUX Marion

Annexe 7 : Tableaux 5 (Taux de participation selon le MG) et 6 (Répartition des exclusions au motif « Médecin débordé » selon le MG)

MG	Nbr total de réponses (n=1820)	Nbr total de participation (n=918)	Taux de participation
MG 1	73	55	75,3 %
MG 2	99	72	72,7 %
MG 3	142	103	72,5 %
MG 4	125	79	63,2 %
MG 5	118	74	62,7 %
MG 6	66	40	60,6 %
MG 7	113	66	58,4 %
MG 8	346	166	48,0 %
MG 9	211	87	41,2 %
MG 10	123	50	40,7 %
MG 11	159	52	32,7 %
MG 12	245	74	30,2 %
Moyenne	151,7	76,5	50,4 %

<u>Tableau 5</u>: Taux de participation selon le MG

MG	Nbr total de réponses (n=1820)	Nbr total de « Médecin débordé » (n=681)	Taux de « Médecin débordé »
MG 12	245	163	66,5 %
MG 11	159	91	57,2 %
MG 8	346	148	42,8 %
MG 10	123	46	37,4 %
MG 5	118	42	35,6 %
MG 9	211	74	35,1 %
MG 3	142	31	21,8 %
MG 1	73	15	20,6 %
MG 7	113	23	20,4 %
MG 4	125	24	19,2 %
MG 2	99	19	19,2 %
MG 1	66	5	7,6 %
Moyenne	151,7	56,8	37,4%

<u>Tableau 6</u>: Répartition des exclusions au motif « Médecin débordé » selon le MG

## Annexe 8: POLST (page 1/2)

https://polst.org/wp-content/uploads/2019/10/2019.09.02-National-POLST-Form-with-Instructions.pdf

The POLST decision-making proce	plete this form only after a conversation with	eatening clinica	al event because they have a		
Patient Information.	tion, which may include advanced frailty (www. Having a POLST form is al				
This is a medical order,	1. 7 4				
not an advance directive.	Patient First Name:				
or information about	Middle Name/Initial:				
OLST and to understand	Last Name:				
this document, visit:	DOB (mm/dd/yyyy):/ State	DOB (mm/dd/yyyy): State where form was completed:			
www.polst.org/form	Gender: M F X Social Security Nu	mber's last 4 dig	gits (optional): xxx-xx		
. Cardiopulmonary Resuscitation	on Orders. Follow these orders if patient has	s no pulse and	is not breathing.		
	citation, including mechanical ventilation, version. (Requires choosing Full Treatments		Do Not Attempt Resuscitation. cose any option in Section B)		
	ow these orders if patient has a pulse and/o	r is breathing.			
Reassess and discuss interventions w	with patient or patient representative regularly to established by based on goals and specific outcomes.	The state of the s			
appropriate medical and sur	gical treatments as indicated to attempt to prolong li	fe, including inte	nsive care.		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer	gical treatments as indicated to attempt to prolong livel: Attempt to restore function while avoiding intession). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  Hents. Goal: Maximize comfort through symptom in way obstruction as needed for comfort. Avoid treatment hospital only if comfort cannot be achieved in currons. These orders are in addition to those above	ensive care and e, antibiotics and management; al ments listed in fu rent setting.	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive llow natural death. Use oxygen, suct Il or select treatments unless consist		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer	pal: Attempt to restore function while avoiding intession). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  Hents. Goal: Maximize comfort through symptom in the properties of the	ensive care and e, antibiotics and management; al ments listed in fur rent setting.	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive llow natural death. Use oxygen, suct Il or select treatments unless consiste		
Selective Treatments. Gc defibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if tr Comfort-focused Treatm and manual treatment of air with comfort goal. Transfer	pal: Attempt to restore function while avoiding intession). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  Hents. Goal: Maximize comfort through symptom in the properties of the	ensive care and antibiotics and management; al ments listed in furent setting. (e.g., blood procency responder	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct Ill or select treatments unless consiste ducts, dialysis), ability to act on orders in this section		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer with comfort goal. Transfer of C. Additional Orders or Instruction.  D. Medically Assisted Nutrition (C. Provide feeding through ne	pal: Attempt to restore function while avoiding intession). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  The sents. Goal: Maximize comfort through symptom in the symptom of the sy	ensive care and antibiotics and management; alments listed in furent setting.  (e.g., blood procency responder and tolerate ficial means of n	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct Ill or select treatments unless consiste ducts, dialysis). ability to act on orders in this section		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer of Additional Orders or Instruction.  Additional Orders or Instruction.  Provide feeding through ne	ral: Attempt to restore function while avoiding intession). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  Idents. Goal: Maximize comfort through symptom in the properties of the	ensive care and an analyse, antibiotics and management; a ments listed in furent setting.  (e.g., blood procency responder fe and tolerate ficial means of need but no decisi	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct Ill or select treatments unless consiste ducts, dialysis). ability to act on orders in this section		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer care. Additional Orders or Instruction.  Medically Assisted Nutrition (Provide feeding through ne Trial period for artificial nutricular care.)	ral: Attempt to restore function while avoiding intersion). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  Idents. Goal: Maximize comfort through symptom in the properties of the	ensive care and an analogement; al management; al ments listed in furent setting.  (e.g., blood procency responder fe and tolerate ficial means of need but no decisialid)	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct ill or select treatments unless consist ducts, dialysis). ability to act on orders in this section ed) utrition desired on made (standard of care provide		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer with comfort goal. Transfer of Additional Orders or Instruction.  Additional Orders or Instruction (Provide feeding through ne Trial period for artificial nutes. SIGNATURE: Patient or Patien understand this form is voluntary.	ral: Attempt to restore function while avoiding intession). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  Idents. Goal: Maximize comfort through symptom in the properties of the	ensive care and an analogement; a management; a ments listed in furent setting.  (e.g., blood procency responder fe and tolerate ficial means of ned but no decision alid)	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct ill or select treatments unless consist ducts, dialysis).  ability to act on orders in this section of the section of		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer of Additional Orders or Instruction.  Additional Orders or Instruction (Provide feeding through ne Trial period for artificial nut and Estate of Trial period for artificial nut artificial state of Trial period for artificial nut artification of Trial period for artificial nut artificial state of Trial period for artificial nut artificial nut artificial state of Trial period for artificial nut art	real: Attempt to restore function while avoiding intession). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  Idents. Goal: Maximize comfort through symptom in the properties of th	ensive care and an analogement; a management; a ments listed in furent setting.  (e.g., blood procency responder fe and tolerate ficial means of ned but no decision alid)	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct Ill or select treatments unless consist ducts, dialysis).  ability to act on orders in this section with the section of the section o		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer with comfort goal. Transfer of D. Medically Assisted Nutrition (Provide feeding through ne Trial period for artificial nutriculations). SIGNATURE: Patient or Patien understand this form is voluntary. Stationary (required)	real: Attempt to restore function while avoiding intession). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  Idents. Goal: Maximize comfort through symptom in the properties of th	ensive care and an analogement; a management; a ments listed in furent setting.  (e.g., blood procency responder fe and tolerate ficial means of ned but no decision alid)	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct ill or select treatments unless consiste ducts, dialysis), ability to act on orders in this section of the section of		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer with comfort goal. Transfer or Instruction.  Additional Orders or Instruction.  Medically Assisted Nutrition.  Provide feeding through ne Trial period for artificial nut.  SIGNATURE: Patient or Patien understand this form is voluntary. atient's representative, the treatment of the patient, rint full name:	real: Attempt to restore function while avoiding intersion). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  Idents. Goal: Maximize comfort through symptom invay obstruction as needed for comfort. Avoid treatment hospital only if comfort cannot be achieved in current by the comfort cannot be achieved in currents. These orders are in addition to those above [EMS protocols may limit emerged.]  Offer food by mouth if desired by patient, saw or existing surgically-placed tubes   No artificity of the composition of	ensive care and an anagement; al management; al ments listed in furent setting.  (e.g., blood product of the care responder feel and tolerate ficial means of need but no decision also for care with his sand in the care of the care with the care of the	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct Ill or select treatments unless consisted ducts, dialysis).  ability to act on orders in this section of the section made (standard of care provided on made (standard of care provided in the section of the se		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer and manual treatment of air with comfort goal. Transfer and Manual Comfort goal. Transfer and the comfort goal. Transfer	real: Attempt to restore function while avoiding intersion). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  In the second of through symptom invay obstruction as needed for comfort. Avoid treatment ohospital only if comfort cannot be achieved in current to hospital only if comfort cannot be achieved in currents. These orders are in addition to those above [EMS protocols may limit emerged of the second of the se	ensive care and each antibiotics and management; alments listed in furent setting.  (e.g., blood procency responder fe and tolerate ficial means of ned but no decision alid) als of care with vishes and in the verbal orders are patient's known	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct Ill or select treatments unless consisted ducts, dialysis).  ability to act on orders in this section of the control o		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer c. Additional Orders or Instruction.  Medically Assisted Nutrition (Provide feeding through new Trial period for artificial nutricularity in the provide feeding through new Composition of the treatment of the provide feeding through new Composition of the treatment of the provide feeding through new Composition of the treatment of the provided feeding through th	real: Attempt to restore function while avoiding intersion). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  In the second of through symptom invay obstruction as needed for comfort. Avoid treatment ohospital only if comfort cannot be achieved in current to hospital only if comfort cannot be achieved in currents. These orders are in addition to those above [EMS protocols may limit emerged of the second of the se	ensive care and each antibiotics and management; alments listed in furent setting.  (e.g., blood procency responder fe and tolerate ficial means of ned but no decision alid) als of care with vishes and in the verbal orders are patient's known	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct Ill or select treatments unless consisted ducts, dialysis).  ability to act on orders in this section of the control o		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer to Additional Orders or Instruction.  Additional Orders or Instruction.  Provide feeding through ne Trial period for artificial nut.  SIGNATURE: Patient or Patien understand this form is voluntary. Statient's representative, the treatment of the trea	real: Attempt to restore function while avoiding intersion). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  In the second of through symptom invay obstruction as needed for comfort. Avoid treatment ohospital only if comfort cannot be achieved in current to hospital only if comfort cannot be achieved in currents. These orders are in addition to those above [EMS protocols may limit emerged of the second of the se	ensive care and enables, antibiotics and management; alments listed in further setting.  (e.g., blood procency responder fe and tolerate ficial means of ned but no decision alid) als of care with rishes and in the vishes are vishes and in the vishes and in the vishes and in the vishes are vishes and vishes and vishes and vishes are vishes and vishes and vishes are vishes and vishes and vishes are vishes are vishes and vishes are vishes and vishes are vishes are vishes and vishes are	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct ill or select treatments unless consiste ducts, dialysis). ability to act on orders in this section of made (standard of care provided on made (standard of care provided in best interest.  The most recently completed value POLST form supersedes all previously completed POLST form wishes, to the best of my knowledge may sign this order]		
Selective Treatments. Godefibrillation and cardiover care. Transfer to hospital if to Comfort-focused Treatment of air with comfort goal. Transfer C. Additional Orders or Instruction  D. Medically Assisted Nutrition Provide feeding through ne Trial period for artificial nutres. SIGNATURE: Patient or Patien understand this form is voluntary. patient's representative, the treatment (required)  If other than patient, print full name: F. SIGNATURE: Health Care Provides of SIGNATURE: Health Care Provides o	real: Attempt to restore function while avoiding intersion). May use non-invasive positive airway pressure reatment needs cannot be met in current location.  In the second of through symptom invay obstruction as needed for comfort. Avoid treatment ohospital only if comfort cannot be achieved in current to hospital only if comfort cannot be achieved in currents. These orders are in addition to those above [EMS protocols may limit emerged of the second of the se	ensive care and each antibiotics and management; all ments listed in further setting.  (e.g., blood procency responder feel and tolerate ficial means of need but no decisional setting all means and in the complete set are patient's knownere completed in the complete completed in the complete completed in the completed in the complete complete complete completed in the complete	resuscitation efforts (ventilator, IV fluids as indicated. Avoid intensive Illow natural death. Use oxygen, suct ill or select treatments unless consiste ducts, dialysis), ability to act on orders in this section with the section of the section o		

atient Full Name:			
National Control (National)	Contact Information (C		in the base based as a second still a Color
atient's Emergency Contact, (Note: Lis dvance directive or state law can gran		ot grant them author	rity to be a legal representative. Only
ull Name:			Phone #:
an Harrie.		presentative	Day: ( )
	Other e	mergency contact	Night: ( )
rimary Care Provider Name:			Phone:
Na Na	me of Agency:		( )
Patient is enrolled in hospice Ag	ency Phone: ( )		
F	orm Completion Informati	on (Optional but hel	pful)
eviewed patient's advance directive to	confirm Yes; date o	f the document reviewed	i:
o conflict with POLST orders:	Conflict ex	kists, notified patient	t (if patient lacks capacity, noted in ch
A POLST form does not replace an adv		lirective not availabl	e
lirective or living will)	No advance	ce directive exists	
Check everyone who	it with decision-making cap	oacity 🔲 Court App	pointed Guardian 🔲 Parent of Mind
participated in discussion: Legal	Surrogate / Health Care Ag	ent Other:	
enforcing Assisting Health Core Beninder of F	(	Date (mm/dd/yyyy):	Phone #:
rofessional Assisting Health Care Provider w/ F ull Name:	orm Completion (If applicable):	/ /	( )
	· · · · · · ·		,
his individual is the patient's: 🔲 Soci	al Worker 🔲 Nurse 📗	Clergy  Other:	
	Form Information	& Instructions	
POLST form only if the patient lacks Only licensed health care providers signature-requirements-pdf for who Original (if available) is given to pati Last 4 digits of SSN are optional but If a translated POLST form is used d Using a POLST form: Any incomplete section of POLST of No defibrillator (including automate)	decision-making capacity. authorized to sign POLST form is authorized in each state a lent; provider keeps a copy in can help identify / match a p uring conversation, attach the reates no presumption about ted external defibrillators) or	ms in their state or D.C nd D.C. medical record. atient to their form. e translation to the sig patient's preferences chest compressions sh	for treatment. Provide standard of care. nould be used if "No CPR" is chosen.
			other measures to relieve pain and suff
Reviewing a POLST form: This form doe (1) is transferred from one care se		viewed whenever the	patient:
(1) is transferred from one care se (2) has a substantial change in hea			
(3) changes primary provider; or			
(4) changes his/her treatment pre-	_		
Modifying a POLST form: This form can Voiding a POLST form:	not be modified. If changes a	re needed, void form a	and complete a new POLST form.
- If a patient or patient representativ		* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	orm: destroy paper form and contact pat pplicable). State law may limit patient
representative authority to void.			
		e in patient record forn	n is voided and notify registries (if applica
Additional Forms. Can be obtained by a As permitted by law, this form may be		registry so health care	providers can find it
tate Specific Info	For Barcodes		E
tate specific into	roi baicodes	/ ID Stickel	
	ı		

**AUTEUR: Marion SOUILLEAUX** 

TITRE : Recueil systématique de l'identité de la personne de confiance et informations sur les directives anticipées par le médecin généraliste : Etude de faisabilité.

DIRECTEUR DE THESE: Pr. Motoko DELAHAYE

LIEU ET DATE DE SOUTENANCE : Faculté de Médecine Rangueil - Le 10 Décembre 2019

**Introduction**: Le débat sociétal politico-éthique sur la fin de vie a accompagné l'élaboration de textes de loi en France introduisant la personne de confiance et les directives anticipées. Le médecin généraliste est responsable d'informer ses patients de ces dispositifs. L'objectif principal est d'étudier la faisabilité du recueil systématique, par le médecin généraliste, des souhaits des patients, à propos de la personne de confiance et des directives anticipées, lors d'une consultation en médecine générale.

**Matériel et méthodes**: Notre étude est quantitative observationnelle, au sein d'un pôle de santé aveyronnais. Le médecin généraliste devait interroger à l'aide d'un questionnaire, tout patient majeur consultant au sein du pôle, une semaine par mois pendant 3 mois consécutifs.

**Résultats**: 1 820 questionnaires ont été analysés. Le taux de participation était de 50,4 %. 75,5 % des exclusions étaient motivées par « Médecin débordé ». 12,6 % des patients avaient désigné une personne de confiance (27,5 % souhaitaient en désigner une) et 2,4 % avaient rédigé des directives anticipées (12,6 % souhaitaient les rédiger). Chez les patients ne connaissant pas ces dispositifs, 75 % étaient intéressés pour avoir plus d'informations.

Conclusion: Le recueil systématique des souhaits du patient concernant sa personne de confiance, parait faisable en consultation de médecine générale. L'information minimale systématique du patient concernant la rédaction de ses directives anticipées semble faisable au format « intervention brève ». Certains obstacles comme le manque de temps et la difficulté à trouver « le bon moment » ont été identifiés. La méconnaissance de ces dispositifs reste importante. Nous devons intégrer ces dispositifs de façon systématique à l'exercice de la médecine générale et créer des consultations dédiées.

Mots clés : Directives anticipées, médecine générale, soins palliatifs

## TITLE: Systematic collect of the trusted person identity and information regarding advance directives by the general practitioner: Feasibility Study.

**Introduction**: The political and ethical society debate around the end-of-life issues has led to the creation of new legislation in France introducing the concept of trusted person and advance directives. The general practitioner is accountable for informing his patients about these measures. The main objective is to assess the feasibility, for the general practitioner, to systematically collect his patient's wishes about the trusted person and the advance directives during his general medicine consultation.

**Material and methods**: Our study follows an observational quantitative protocol, conducted within the healthcare center of the French region of Aveyron. The general practitioner had to administrate a questionnaire to all his patients over the age of legal majority consulting within the healthcare center, one week per month for 3 consecutive months.

**Results**: 1820 questionnaires were analyzed. The participation rate was 50,4 %. 75,5 % of the exclusions were motivated by "Overworked Doctor". 12.6 % of patients had already designated a trusted person (27,5 % wished to designate one) and 2,4 % had already written their advance directives (12.6 % wished to write them). Among all patients that never heard about these measures, 75 % were interested to get further information.

**Conclusion**: The systematic collect of patient wishes regarding trusted person, seemed to be feasible during a general medicine consultation. The minimal systematic information for a patient regarding advance directives seemed to be feasible in a "brief intervention" format. Several obstacles – as the lack of time and the difficulties to find "the right moment"- have been identified. The lack of knowledge about these measures is still important. We need to incorporate these measures in a systematic way when exercising general medicine and to create dedicated medical consultation specific to this purpose.

Key words: Advance directives, general practice, palliative care

Discipline administrative: MEDECINE GENERALE

Faculté de Médecine Rangueil - 133 Route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 04 - France